

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 24 MAI 2023 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 33 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BRUN, CALVO, GOSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme LACOSTE Mme STEMER a donné procuration à M. SÉVERAC Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSELIN M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ M. LOUZON a donné procuration à Mme VITET
ABSENT(E)S	MM. CHOUARD et GAUTHIER
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme MARNAC Sandrine
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme 3 - Dénomination du chemin piétonnier reliant l'avenue de la Gare au chemin des Capelliers 4 - Travaux du SDEHG - rénovation de lanternes hors service 5 - Travaux du SDEHG - programmation du cadencement des feux tricolores de la route de Tarbes 6 - Actualisation des tarifs des entrées aux divers spectacles 7 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion de proximité du spectacle de cirque "A la recherche du Souvenir" 8 - Convention d'objectifs pour l'association "Graines d'Artistes de Fonsorbes" 9 - Ateliers collaboratifs "la Fresque du Climat" 10 - Garantie d'emprunt sollicitée par ALTÉAL pour l'acquisition en VEFA de 6 logements sociaux - résidence "le Domaine de Vidaillon" 11 - Désignation d'un Référent Déontologue pour les Élus locaux 12 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée CC n° 154 sise la Naouzo de Cantelauze 13 - Création de postes titulaires 14 - Création de postes non titulaires 15 - Le Muretain Agglo - informations diverses 16 - SMGALT - modification des statuts 17 - Questions orales posées par les divers groupes 18 - Informations diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 16 mai 2023	du Conseil Municipal : 33
envoi : 17 mai 2023	en exercice : 33
affichage : 17 mai 2023	présents : 26
	votants : 31

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".

...

Mme la Maire : Mme MARNAC ?

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme MARNAC Sandrine du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Briantais, Adjoint délégué à l'urbanisme : ces dossiers ont été examinés par la commission urbanisme-VRD du 16 mai 2023 :

2 - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. Briantais : le Plan Local d'Urbanisme communal a fait l'objet d'une révision approuvée par délibération du 30 janvier 2020. La modification de droit commun numéro 1 a ensuite été approuvée par délibération du 23 juin 2022.

Depuis, des évolutions réglementaires, soit au niveau national, soit touchant des sujets connexes (défense incendie), ont eu lieu, de même que des modifications apportées à des projets déjà identifiés avant la modification de droit commun n° 1. Une modification simplifiée sera donc engagée prochainement pour mettre à jour le règlement, et pour adapter deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Conformément aux articles L. 153-36 à L. 153-40-1 et L. 153-45 à L. 153-48 du Code de l'Urbanisme, la modification simplifiée est une procédure d'évolution rapide du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées à cette procédure, sont ainsi mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions permettant au public de formuler des observations sur ce projet.

*Arrivée de M. CHOUARD Jean-Stéphane à 18 h 35
A qui M. GAUTHIER Jean a donné procuration*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Conformément à l'article L 153-37 du Code de l'Urbanisme, "la procédure de modification est engagée à l'initiative du Président de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ou du Maire qui établit le projet de modification". Une délibération n'est donc pas nécessaire.

Lors de la réunion de la commission urbanisme, les questions ont porté sur les accès aux parcelles, le site et les salles de Bidot. De plus, des précisions ont été demandées concernant les OAP Capelliers et Cantelauze. Donc, c'est une information.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi, je voudrais pouvoir réagir. Lors de cette commission, nous avons demandé comment la modification du Plan d'Urbanisme allait être faite et comment les Élus des divers groupes allaient être associés. Nous n'avons pas eu de réponse très claire, ou, ce que nous avons cru comprendre, c'était que nous pourrions intervenir pendant le mois où les documents sont mis à disposition du public. Donc, cela ne nous semble pas acceptable, et donc nous faisons la proposition très claire qu'un Comité de Pilotage se mette en place ; chaque fois que nous avons travaillé sur les projets autour du PLU, il y a eu un Comité de Pilotage, un Comité de Pilotage composé avec des représentants de chaque groupe Élus pour que nous puissions le travailler collectivement. Cela nous semble incontournable et nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce que nous espérons avoir mal compris, qu'il n'y aurait pas de

travail avec les Élus des deux groupes des Minorités. Surtout que les éléments qui nous ont été présentés pour justifier cette modification posent question parce que, après vérification, nous n'avons pas les mêmes. Donc, nous allons commencer par l'OAP de Cantelauze : il nous avait été présenté un plan avec dessus des maisons, nous disant que l'OAP était trop précise, qu'il fallait l'alléger. Donc, après avoir retrouvé l'OAP qui avait été votée, donc n° 4, en Conseil Municipal, c'est assez clair, sur le plan il n'y a aucune implantation de maisons, il y a juste un périmètre. Donc, l'argument de dire qu'il faut revoir puisque l'implantation des maisons ne correspond pas et que c'est trop rigide ... puisque nous ne passons pas devant la caméra pour la retransmission sur YouTube, nous montrons le plan voté en Conseil Municipal où sur l'OAP il n'y a aucune implantation de maisons. Et donc, pour les questions que nous posons, pour ma part j'avais du mal à comprendre les réponses puisque j'avais en tête ce document, les réponses ne nous satisfont pas et nous trouvons que c'est un peu tronqué. Donc, sur cette OAP, nous voudrions savoir exactement quels sont les enjeux et pourquoi il faut modifier les choses, parce que ce n'est vraiment pas clair. Nous avons aussi amené le plan qu'avait proposé le promoteur qu'il lui a permis de gagner le concours, qui est arrivé quatrième au premier tour, puis après qui est arrivé premier. Quatrième, c'était normalement éliminatoire, mais il a passé le barrage, nous ne savons pas trop comment, et c'est lui qui a été retenu. Donc, le plan est celui-là, qui ne correspond pas non plus aux implantations de maisons, qui serait soi-disant figé, présenté sur l'OAP. Donc, la question est de savoir d'où sortait ce document, quand est-ce qu'il a été validé, quel niveau il a. Nous ne pouvons pas travailler dans ces conditions-là, cela nous semble assez évident ...

M. Briantais : ... M. PILET, je vous avais expliqué en commission qu'il s'agissait d'un problème graphique, notamment le périmètre qui doit être légèrement retouché. Mais, le sujet était de faire un graphisme qui soit suffisamment souple pour permettre à l'aménageur de faire son projet.

M. Pilet : M. BRIANTAIS, excusez-moi, nous n'allons pas parler éternellement. Là, il y a une OAP qui a été votée, il n'y a aucune implantation de maisons. Vous nous présentez en commission un document où il y a des implantations de maisons qu'il faudrait modifier, il n'y en a aucune sur l'OAP. Donc, d'où sort ce document ? Comment cela se fait-il que nous ne l'avions pas ? Et quand est-ce qu'il a été adopté ? Nous ne pouvons pas parler et discuter si nous n'avons pas le même niveau d'informations. Et pour nous, ce qui fait foi, c'est ce qui a été voté en Conseil Municipal. Donc, ce qui a été voté en Conseil Municipal, c'est ce document.

M. Briantais : nous sommes d'accord, vous avez l'OAP ...

M. Pilet : ... il n'y a aucune maison. Donc, nous entendons bien, et nous allons le retenir, que nous pouvons modifier la limite de l'OAP, cela peut se discuter, vous nous expliquerez pourquoi, mais en tous cas, expliquer que c'est trop contraignant à cause de l'implantation des maisons, ce n'est pas vrai puisqu'elles n'existent pas, ou alors il faut que vous nous le prouviez.

Et donc, cela fait l'autre lien avec Bidot, où là c'est le contraire. Pour Bidot, le règlement qui est dans le PLU ne serait pas assez précis. Donc, nous avons du mal à comprendre, d'un côté c'est trop vague, et de l'autre côté ce n'est pas assez précis ...

M. Briantais : ... au niveau de Bidot, c'est en fait à la demande de l'État. Il y a une définition précise du type de salles, du type de bâtiments que nous devons réaliser. Nous avons essayé d'être précis au moment de l'établissement du PLU. Il semblerait que ce ne soit pas suffisant pour les services de l'État.

M. Pilet : nous l'avions discuté en commission ; nous y reviendrons, j'espère au travers du Comité de Pilotage ou des réunions de la commission d'urbanisme.

J'en viens à l'autre OAP qui est encore plus problématique, celle du chemin des Capelliers. De ce que nous comprenons à travers la commission, c'est que les personnes impliquées dans le projet n'ont pas été sollicitées, informées quand l'OAP a été proposée et décidée. Cela nous paraissait tellement évident que chaque fois qu'il y a une OAP les propriétaires des fonciers soient informés, ce qui ne semble pas être le cas ...

M. Briantais : ... cela est faux. Je vous le dis tout net, c'est faux. Ils étaient au courant de l'OAP. En revanche, ce qu'ils devaient faire normalement, dans le cadre de l'OAP, c'est arriver à se mettre d'accord pour faire l'opération en une seule fois. Et c'est là-dessus qu'ils ne sont pas d'accord.

M. Pilet : alors, ce que vous nous avez dit en commission, c'est qu'une des parties prenantes avait réalisé que son terrain allait être construit au moment de la signature de l'acte. De ce que nous en avons compris, il n'y a pas eu de rencontre chez un notaire, il n'y a pas eu de procédure signée à l'acte puisqu'il y a eu un désaccord d'entrée d'une des parties prenantes qui n'a pas voulu, et deuxième information que nous avons, qui ne veut pas vendre. Donc, en l'état, deux propriétaires se retrouvent en difficulté : un qui porte un projet depuis longtemps, et ça lui appartient, nous n'avons pas à en juger, qui se retrouve dans le cadre d'une OAP, qui est bloqué depuis de nombreuses années, et un autre propriétaire qui a un terrain qui se retrouve dans une OAP et qui ne veut pas vendre du tout et qui ne voulait pas en faire partie. Alors, la proposition que nous allons

faire est très simple, c'est qu'il faut revoir, puisque vous disiez que vous pouviez le faire sur celle de Cantelauze, le zonage. Et que le zonage ...

M. Briantais : ... non, attendez. Ne vous avancez pas du tout, nous le verrons plus tard, au moment de travailler. Il s'agit de phaser l'opération. Notre rôle, en tant que commune, c'est justement de garantir qu'il n'y ait pas de dent creuse si jamais des propriétaires ne souhaitent pas être intégrés dans un premier temps dans l'OAP, de faire des projets que nous ne puissions pas maîtriser. Donc, l'OAP est là pour ça, c'est notre outil.

M. Pilet : dans l'OAP, je le redis, nous avons découvert que des propriétaires n'ont visiblement pas été informés, ou en tous cas, pas clairement ...

M. Briantais : ... cela est faux aussi ...

Mme la Maire : ... attendez, c'est totalement faux ...

M. Briantais : ... ne répondez pas à ce genre de chose ; en plus, ce n'est pas ce que je vous ai dit en commission ...

Mme la Maire : ... je les ai reçus aussi, M. PILET. Donc, cela est faux.

M. Pilet : nous entendons, c'est enregistré, vous les avez reçus, les deux parties prenantes étaient au courant qu'il y avait une OAP, que leur terrain allait être englobé dans cette OAP. C'est d'ailleurs pour cela, je crois, que dans les permis d'aménagement il y a eu quelques problèmes, vous les avez acceptés, puis après vous les avez refusés parce que cela ne rentrait pas dans les clous de l'OAP, visiblement ils n'avaient pas les éléments. Ce qui est embêtant, c'est que vous avez fait cette OAP, que vous avez informé, en prenant un terrain où des arbres sont remarquables et magnifiques, je ne sais pas si vous êtes allés sur place, si vous avez vu les parties de droite que vous voulez rendre constructibles, excusez-moi, cela veut dire que ...

M. Briantais : ... je ne vois pas ...

M. Pilet : ... vous ne voyez pas les parties, nous allons vous montrer en photo ...

M. Briantais : ... dans l'OAP, l'aménageur et le propriétaire se sont engagés à garder justement l'ensemble des arbres ...

Mme la Maire : ... nous parlons des chênes qui sont au milieu de la parcelle, M. PILET.

M. Pilet : non. Sur la parcelle de gauche qui ...

Mme la Maire : ... pas de droite alors, de gauche.

M. Pilet : de gauche. Sur la parcelle de droite, c'est une parcelle unifiée, une OAP a fixé des règles ...

Mme la Maire : ... avec des chênes remarquables qui sont préservés.

M. Pilet : nous parlons de la partie de gauche, pardon, pour laquelle le propriétaire n'est pas d'accord et ne veut pas vendre son terrain, il n'a aucun projet. Il a le droit, contrairement à des courriers qu'il a reçus, de ne pas vouloir vendre ... attendez, je vais vous montrer ...

Mme la Maire : ... de quels courriers parlez-vous ?

M. Pilet : des courriers que vous avez adressés.

Mme la Maire : j'ai dit au propriétaire "vendez" ? Alors, j'aimerais bien que vous me sortiez les courriers en question, M. PILET ...

M. Pilet : ... non, qu'il n'avait pas la possibilité de s'opposer au rattachement de sa parcelle dans le projet.

Mme la Maire : ce n'est pas la même chose, attention à ce que vous dites ...

M. Pilet : ... ce n'est pas tout à fait la même chose, nous sommes d'accord. Dans un projet d'aménagement pour construire des maisons ... nous jouons sur les mots, excusez-moi, nous jouons sur les mots.

Mme la Maire : c'est vous qui jouez, ce n'est pas moi.

M. Pilet : non, je ne joue pas parce que cela nous met très en colère. C'est dommage parce que j'ai un petit téléphone, nous ne pourrions pas le voir (*il montre à l'assemblée une photo de son téléphone portable*), mais ça, c'est la partie, dans le cadre de l'OAP, que vous décidez de rendre constructible. Donc, après, vous allez parler de jardin partagé, ...

Mme la Maire : ... aujourd'hui, M. PILET, cette parcelle est constructible, elle n'est pas en zone protégée, elle n'est pas en zone naturelle, elle n'est pas en zone agricole.

M. Pilet : ça, ce sont les arbres ...

Mme la Maire : ... mais peu importe. Ce que je vous dis ...

M. Pilet : ... ce sont les arbres sur lesquels il y aurait l'entrée et l'accès au terrain ; je ne vois pas comment ils ne seront pas coupés. Donc, nous nous retrouvons dans une situation ubuesque et qui ...

M. Briantais : ... M. PILET, je vous rappelle que le propriétaire, M. A., avait vraiment à cœur de s'occuper de ce terrain, de l'aménager, et de conserver les végétaux qui sont dessus, notamment les arbres remarquables. Cela fait partie d'un terrain que la famille a depuis très longtemps. Donc, il souhaitait faire un projet qui respecte l'ensemble de la végétation présente sur le terrain. Je peux vous garantir qu'un engagement, et j'ai eu l'occasion de voir des plans de futurs aménagements, permet justement de respecter cela. Donc, comment

pouvez-vous dire que nous allons abattre des arbres ? Ce n'est pas possible. D'autant plus que ce que vous faites par votre intervention, vous empêchez l'un des propriétaires de pouvoir faire son projet, qui ne nuit pas du tout à l'autre propriétaire. Donc, le sujet que nous avons, c'est justement de leur permettre de projeter dans le temps cette opération tout en la maîtrisant.

M. Pilet : c'est vrai que c'est vraiment ce que vous recherchez, l'intérêt des personnes. C'est pour cela que vous avez réussi à faire exploser ces deux propriétaires, qui du coup sont en conflit, qui ont un avocat ...

M. Briantais : ... STOP, M. PILET, ce n'est pas du tout le sujet, et ce n'est pas le cas ...

M. Pilet : ... non, c'est facile. Nous allons aller au bout parce que vous parlez à la place des gens. Nous avons rencontré les gens ...

Mme la Maire : ... nous aussi ...

M. Pilet : ... non, écoutez, là je suis assez serein ...

Mme la Maire : ... nous aussi, je vous rassure ...

M. Pilet : ... il faut que le propriétaire de droite puisse faire son projet ...

Mme la Maire : ... je ne crois pas que ce soit le sujet, M. PILET ...

M. Pilet : ... si, parce que c'est la modification ...

Mme la Maire : ... nous allons clôturer là-dessus. Vous nous avez expliqué ...

M. Pilet : ... non, laissez-moi finir ...

Mme la Maire : ... c'est terminé, vous allez répéter ce que vous nous avez déjà dit tout à l'heure ...

M. Pilet : ... non. Vous avez présenté une modification du PLU ...

Mme la Maire : ... M. PILET, c'était une information ...

M. Pilet : ... non, je veux finir ...

Mme la Maire : ... non, c'est fini, M. PILET ...

M. Pilet : ... vous avez présenté une modification du PLU avec des arguments fallacieux ...

Mme la Maire : ... allez, c'est bien. D'accord.

Nous passons au point n° 3, si vous voulez bien ... Pardon. M. MAILHÉ.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : ce n'est pas fini, parce que c'est le projet de Cantelauze qui me gêne un peu sur la procédure, sur l'implantation et sur la modification simplifiée. Je ne suis pas contre, nous pouvons faire une modification simplifiée si cela peut amener un aménagement propre, agréable et utilisable. Sauf que là, nous avons attaqué une procédure d'appel à candidatures pour laquelle, de mémoire, si je me souviens bien, quatre promoteurs avaient candidaté. Nous avons fait un classement ...

Mme la Maire : ... qui n'étaient pas classés initialement, c'est le n° 4 ...

M. Mailhé : ... excuse-moi, je finis ...

Mme la Maire : ... non, c'est pour M. PILET : le n° 4 qui est devenu n° 1, nous n'étions pas là-dedans du tout. Quatre sont sortis ...

M. Mailhé : ... la procédure est ce qu'elle est, nous l'avons établie ...

Mme la Maire : ... non, avec les sous-entendus ...

M. Mailhé : ... mais elle a été établie ...

M. Pilet : ... ce n'est pas un sous-entendu, c'est une ...

M. Mailhé : ... je m'en vais, ce n'est pas la peine ... si c'est comme ça, je m'en vais.

Je vais vous faire une demande, et j'espère qu'elle sera entendue. Ce règlement d'OAP a été fixé avant l'appel à candidatures et le choix du promoteur. Là, nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous modifions les règles du jeu après. Je pense réellement que le promoteur, par rapport à la surface de plancher qu'il a à l'heure actuelle et à l'implantation, ne peut pas amener l'argent pour payer la proposition qu'il avait faite à l'époque. Si nous modifions les règles, je suis entièrement d'accord si cela ramène de l'argent à la commune. Mais, à ce moment-là, je vais vous le dire, si nous modifions les règles, nous refaisons un appel à projets. Et là, je serai dur là-dessus. Parce qu'à ce moment-là, si nous ne le faisons pas, j'appelle les autres promoteurs en leur disant, je ne les connais pas, je n'ai pas leur numéro mais je le trouverai, je suis grand, "attention, nous avons modifié les règles de l'OAP." Et là, eux, nous font un procès derrière. Donc, si nous modifions, si, je ne me souviens plus du nom ... c'était les Nouveaux Constructeurs ..., nous gagnions en proposant un prix de terrain qui était par rapport à un nombre d'appartements, qu'eux avaient prévu après qu'ils feraient en demandant que nous remodifions derrière, c'est inégal par rapport aux autres, et c'est illégal. Donc, moi, je suis d'accord, nous allons modifier cette OAP, mais la seule chose que je demande, c'est de reconvoquer les quatre promoteurs, c'est dans l'intérêt de la commune, et de leur présenter la nouvelle OAP. Parce que les nouveaux constructeurs, qu'est-ce qu'ils vont faire ? Ils vont augmenter une surface de plancher. La valeur ...

M. Briantais : ... mais non ...

M. Mailhé : ... si nous ouvrons, ils vont le faire ...

- M. Briantais** : ... mais non, justement, pas du tout. En fait, ce sont des modifications à la marge que nous faisons. C'est purement graphique, nous ne changeons rien aux règles et à l'esprit de cette OAP ...
- M. Mailhé** : ... ce que je souhaite ...
- M. Briantais** : ... et vous aurez l'occasion de le voir ...
- M. Mailhé** : ... si nous modifions la règle du jeu après, cela ne coûte rien de convoquer les quatre promoteurs en leur disant : "voilà, nous modifions et nous faisons cela. Donc, refaites une proposition."
- M. Briantais** : je vous redis. A la limite, si nous devons partir là-dessus, je peux prendre la décision, vraiment, avec Mme la Maire, de ne pas toucher l'OAP, parce que nous n'avons pas besoin de la toucher sur le fond.
- M. Mailhé** : ce que je vous demande ...
- M. Briantais** : ... en revanche, c'est purement graphique au niveau du ...
- M. Mailhé** : ... nous aurions tout intérêt à la retoucher si nous voulons faire ... Non, mais c'est une mise en concurrence des promoteurs. Ils peuvent aller plus loin. Et c'est de l'intérêt de la commune, je ne devrais pas ... (le micro est coupé).
- Mme la Maire** : nous ne changeons rien sur la surface de plancher. Nous ne changeons pas le nombre de logements, le nombre de logements sociaux et autres. Nous ne touchons pas à cela. Nous sommes vraiment à la marge.
- M. Mailhé** : c'est ce que je vous dis, et je vais me répéter. Si nous touchons l'OAP, même que ce soit à la marge, nous touchons la règle du jeu après l'appel à projets. Donc, à ce moment-là, nous en informons les autres promoteurs, parce qu'eux, ils vont jouer avec nous. C'est tout ce que je vous demande.
- Mme la Maire** : nous poserons la question à notre avocat pour savoir ce qu'il en pense par rapport ...
- M. Mailhé** : ... je demande à les informer. Après, eux, ils feront ce qu'ils veulent ...
- Mme la Maire** : ... pour avoir un avis juridique compétent, qui nous dira si la petite modification à la marge qu'il est prévu de faire remet effectivement en cause le choix qui avait été fait ...
- M. Mailhé** : ... mais, je demande que vous en informiez les quatre ...
- Mme la Maire** : ... Christophe, nous allons nous renseigner auprès de notre avocat pour voir si, oui ou non, cela le justifie.
- M. Mailhé** : ce que je vous demande, ...
- Mme la Maire** : ... oui, nous comprenons bien ...
- M. Mailhé** : ... que ce soit égal pour tous ...
- Mme la Maire** : ... de ne pas mettre la commune en difficultés ...
- M. Mailhé** : ... parce que la dernière fois, nous n'avions pas compris, avec le parking, pas parking ... que ce soit égal pour tout le monde. Je demande que tout le monde en soit informé ...
- Mme la Maire** : ... nous sommes d'accord ...
- M. Mailhé** : ... nous changeons les règles du jeu ...
- Mme la Maire** : ... nous regarderons ce qu'il en est.
- M. Mailhé** : voilà, c'est tout ce que je demande. Et par contre, ensuite, parce que ce point 3 est intimement lié ... nous pouvons le faire à la suite, comme ça au moins ce sera réglé, sur la vente du terrain aux Nouveaux Constructeurs ...
- M. Séverac, Premier Adjoint, hors micro** : il est reporté.
- M. Mailhé** : c'est ce que j'allais vous demander. J'allais vous poser la question "comment pouvons-nous vendre 10 m² quand nous n'avons pas encore vendu le terrain ?". Et la question que j'avais là-dessus, nous le faisons maintenant puisqu'il est reporté, et vous pourrez me répondre ...
- Mme la Maire** : ... puisqu'il est reporté, nous en reparlerons lorsqu'il sera à l'ordre du jour ...
- M. Mailhé** : ... vous aurez le temps de me trouver la réponse parce que je ne l'ai pas trouvée : nous vendions le terrain 1,4 M€ ou 1,5 M€ ...
- Mme la Maire** : ... 1,3 M€ il me semble ...
- M. Mailhé** : ... 1,280 M€. Nous ne l'avons pas vendu encore ?
- Mme la Maire** : nous ne l'avons pas vendu.
- M. Mailhé** : pourquoi ne le trouvons-nous pas sur le BP (*Budget Primitif*) 2023 ? Je ne l'ai pas trouvé.
- Mme la Maire** : parce que nous n'étions pas sûrs que ce soit signé avant la fin de l'année. Et là, plus le temps passe, plus je suis inquiète quand nous connaissons les difficultés aujourd'hui du milieu de la construction et des difficultés qu'ils ont à vendre, cela risque d'être problématique ...
- M. Mailhé** : ... donc il n'était réellement pas dans le BP ? Parce que ...
- Mme la Maire** : ... il n'y est pas ...
- M. Mailhé** : ... je l'ai pelé dans tous les sens ...
- Mme la Maire** : ... nous ne l'avons pas mis dans le BP.

M. Mailhé : nous faisons ce que nous voulons sur l'OAP, nous sommes grands, nous sommes la commune, nous sommes les maîtres d'œuvre, ou d'ouvrage, je ne sais pas comment on dit, mais je ne veux pas d'inégalité, je veux que tous les promoteurs qui ont concouru à cette OAP soient informés au moins de la modification. C'est tout. C'est tout ce que je souhaite.

Mme la Maire : nous allons poser la question, de savoir si juridiquement il est indispensable de le faire ou pas. Nous allons nous renseigner là-dessus.

M. Pilet : excusez-moi. A la commission urbanisme, nous avons essayé de poser la question de savoir quelle était cette modification qui était à la marge, donc qui semble peu importante. Pourquoi vous ne voulez pas nous la dire ? Qu'est-ce que c'est cette petite modification ? Qu'est-ce qu'elle amène ? Qu'est-ce que c'est ?

M. Briantais : en fait, nous voulions apporter un peu de souplesse à l'aménageur pour que son projet puisse rentrer dans la définition de l'OAP. Mais, c'est purement graphique.

M. Pilet : c'est-à-dire ? La souplesse, c'est quoi ? Parce que sur l'OAP ...

M. Briantais : ... nous n'allons pas y revenir. Nous aurons l'occasion ...

M. Pilet : ... pourquoi vous ne pouvez pas nous dire ce que veut dire la souplesse ? Ça veut dire quoi ?

M. Briantais : je ne vais pas rentrer dans le détail. Il faudra voir avec le Responsable du service urbanisme. Nous regarderons cela.

Mme la Maire : lors de la prochaine commission, vous le mettez à l'ordre du jour, vous aurez les réponses à ces questions-là.

M. Pilet : et, juste, puisque l'autre point est reporté, quand même une information puisque nous avons un peu travaillé. Sur le point de la cession du terrain, il était indiqué que les arbres ne seraient pas menacés ...

Mme la Maire : ... vous avez raison, M. PILET, dans le sens où effectivement le fait d'élargir le passage entre l'angle du bois et la résidence Promologis, si nous voulons avoir l'espace de faire du déplacement doux, il faut effectivement gratter un petit peu sur l'angle du bois, et il y a fort probablement deux ou trois arbres, qui ne sont pas de gros arbres, qui mériteraient d'être abattus. Quand je vous ai répondu à la question lors du Conseil Municipal, je n'avais pas la notion de nécessité d'élargissement. Là, effectivement, il faudra sans aucun doute abattre deux ou trois arbres.

M. Pilet : merci, parce que nous l'avions pointé, je pense que nous l'avions évoqué en Conseil dès le plan, je crois que cela faisait partie de nos remarques, puisque ...

Mme la Maire : ... à ce moment-là, je n'avais pas la notion de la largeur de la voie. Et une fois que cela a été défini ...

M. Pilet : ... sur l'OAP, c'était clair.

Mme la Maire : pas suffisamment pour que je comprenne.

M. Pilet : pour le coup, vous n'êtes pas toute seule, excusez-moi, il y a toute une équipe ...

Mme la Maire : ... ce qui était le plus important, me semble-t-il ...

M. Pilet : ... c'est pour cela que nous disions qu'il fallait qu'il y ait l'ouverture de l'autre côté aussi ...

Mme la Maire : ... le plus important pour moi, me semble-t-il, était le fait que ne soient pas abattus, j'avais en tête ces arbres-là, c'est-à-dire les gros pins qui sont tout en fond de parcelle, à côté de la résidence Promologis. J'avais en tête ces arbres-là.

3 - DÉNOMINATION DU CHEMIN PIÉTONNIER RELIANT L'AVENUE DE LA GARE AU CHEMIN DES CAPELLIERS (délibération n° 2023-085)

M. Chouard, Conseiller délégué aux grands travaux : il est proposé de dénommer le piétonnier reliant l'avenue de la Gare au chemin des Capelliers par l'impasse Roland Garros. L'avis des Conseils de quartiers de la Gare et de la Martinette a été sollicité.

Le nom proposé est "sentier de l'ancien chemin de fer".

Le plan était annexé à la convocation du Conseil.

Je ne vous cite pas l'ensemble des noms qui avaient été proposés.

Mme la Maire : je pense que tout le monde est d'accord là-dessus.

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : ce serait pour le tracé du piétonnier, parce qu'on dit "lotissement Roland Garros", mais sur le tracé, il va plus loin, il va vers le ruisseau.

Mme la Maire : oui, mais ...

Mme Bobo : ... donc, est-ce qu'il va y avoir un aménagement de prévu ? ...

Mme la Maire : ... pour l'instant, il n'est pas prévu parce que la difficulté est le dénivelé important au niveau du fossé qui se trouve à gauche, chemin des Capelliers, où il serait nécessaire de mettre des escaliers ou autres. Pour l'instant, non, ce n'est pas prévu. Donc, c'est sur l'impasse Roland Garros.

Mme Bobo : ça restera sur ... d'accord.

Mme la Maire : pour l'instant, c'est ça.

Mme Bobo : parce qu'il n'y a pas l'idée de faire remonter le long du ruisseau vers le Parc des ...
 Mme la Maire : ... non, pour l'instant, nous nous arrêtons chemin des Capelliers.
 Mme Bobo : d'accord. Je pensais que c'était, oui, une continuité qui était prévue ...
 Mme la Maire : ... la continuité chemin des Capelliers ... non, pour l'instant, 300 000 €.
 Mme Bobo : non, je pose la question ...
 Mme la Maire : ... pour l'instant, ce n'est pas prévu. Cela n'était d'ailleurs pas prévu au budget 2023.
 Mme Bobo : oui, mais c'était bien une réflexion au départ ?
 Mme la Maire : la réflexion, nous la menons depuis longtemps. Ce qui est bloquant, c'est le prix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de dénommer le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Gare au chemin des Capelliers par l'impasse Roland Garros "sentier de l'ancien chemin de fer".

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : il faudra également réfléchir, et vous pouvez tous y penser, à la dénomination de l'impasse qui part du chemin de Cantelauze, côté Fontenilles, et qui va jusqu'au gymnase de Cantelauze. Donc, si vous avez des idées pour dénommer ce petit bout de rue, nous serons preneurs pour le prochain Conseil. Donc, réfléchissez-y.

M. Pilet : excusez-moi, c'est la voie d'accès au logement ?

Mme la Maire : la voie d'accès au logement et au gymnase ... Le nom d'une sportive serait bien, sauf que nous n'avons pas trouvé de sportive qui fasse du basket, du rugby ou de la gymnastique... ou de la boxe puisque c'est la salle de boxe également.

4 - TRAVAUX DU SDEHG - RÉNOVATION DE LANTERNES HORS SERVICE (délibération n° 2023-086)

M. Chouard : le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération portant sur la rénovation de lanternes hors service sur les points lumineux 123, 135 et 273, suite à la demande de la ville en date du 25 mars 2022.

Les travaux consistent à :

- Pour le point lumineux 123 (secteur lotissement des Sport - tennis) : fourniture et pose d'un mât de 4 mètres équipé d'une lanterne TECEO S 24W
- Point lumineux 135 (même secteur) : fourniture et pose d'un mât de 4 mètres équipé d'une lanterne TECEO S 24W
- Point lumineux 273 (secteur giratoire Charles De Gaule) : fourniture et pose d'un mât de 5 mètres équipé d'une lanterne de type Iridium 39W

La part restant à la charge de la ville se calculerait comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| • Montant total HT estimé des travaux : | 10 677,00 € |
| Soit : | |
| • TVA (récupérée par le SDEHG) : | 1 678,00 € |
| • Participation du SDEHG : | 4 261,00 € |
| (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG) | |
| • Part restant à la charge de la ville (estimation) : | 4 738,00 € |

Arrivée de Mme STEMER Sophie à 19 h 04

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Nous vous proposons donc d'approuver le projet, et de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.

Le dossier du SDEHG était annexé à la convocation du Conseil.

Mme la Maire : je suppose qu'il n'y a pas de question particulière.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la rénovation de lanternes hors service.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - TRAVAUX DU SDEHG - PROGRAMMATION DU CADENCEMENT DES FEUX TRICOLORES DE LA ROUTE DE TARBES (délibération n° 2023-087)

M. Chouard : le SDEHG a réalisé une étude concernant la programmation du cadencement des trois feux tricolores de la route de Tarbes, suite à la demande de la ville en date du 26 décembre 2022.

Les travaux consistent à :

- La synchronisation des feux tricolores n° 1, 2 et 5 de la route de Tarbes
- La fourniture et la pose de 3 antennes GPS + les accessoires
- La reprogrammation des 3 contrôleurs

La part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- Montant total HT estimé des travaux : 6 138,00 €
- Soit :
- TVA (récupérée par le SDEHG) : 964,00 €
- Part du SDEHG : 2 450,00 €
(50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)
- Part restant à la charge de la commune (estimation) : 2 724,00 €

Il est donc proposé d'approuver le projet, et de s'engager sur la participation financière de la commune pour ces travaux.

Le dossier du SDEHG et la note de présentation étaient annexés à la convocation.

Mme la Maire : nous verrons ce que le fait de synchroniser des feux donnera en termes de fluidité de circulation sur la route de Tarbes.

M. Mailhé : oui, je pense que cela mènera à quelque chose. Cela se fait dans toutes les villes. Vu le contenu du devis, je trouve que cela fait quand même relativement cher, 3 antennes GPS, 50 €, une reprogrammation, 3 heures, 80 ou 100 € l'heure. Voilà, mais ce n'était pas la question, je trouve que cela fait cher. Mais j'y suis confronté aussi professionnellement, ils ne sont pas faciles. Je le dis publiquement parce qu'ils savent ce que nous en pensons.

La question était : le dernier feu, celui de la route de Fontenilles, est appelé à disparaître ?

Mme la Maire : oui, mais dans un futur qui n'est forcément pas proche.

M. Mailhé : voilà, c'était la question : est-ce que nous avons l'intention d'aller vite ? Parce que nous avons quand même avancé, nous avons détruit le bâtiment. Si nous démarrons l'année prochaine, est-ce que cela vaut le coup de le faire ?

Mme la Maire : nous avons demandé l'étude de l'aménagement de ce carrefour au Muretain Agglo, nous n'avons pas eu de retour. Nous savons que nous avons de gros chantiers en termes d'aménagements de voirie, notamment avec Bénech, avec des coûts conséquents ...

M. Mailhé : ... des coûts et des gênes conséquents ...

Mme la Maire : ... oui, des gênes conséquentes. Donc, est-ce que nous serons en capacité de financer cet aménagement-là aussi, sachant qu'il y aura potentiellement le rond-point également chemin de Cantelauze pour aller sur le lotissement à venir ? Donc, il y a encore des coûts importants en matière de voirie. Là, aujourd'hui, ...

M. Mailhé : ... je trouve dommage, à engager autant d'argent, autant de gêne, de ne pas finir sur la RD 632. Ce serait ...

Mme la Maire : ... c'est justement parce que nous avons beaucoup gêné que si nous pouvions respirer un peu sur la RD 632, ce ne serait pas mal.

M. Mailhé : alors, si nous leur disons que dans un an nous avons une pause et que dans deux ans nous reprenons, ce sera une catastrophe.

Mme la Maire : de toute façon, sur cette année, ce n'est pas prévu. Nous verrons ce qu'il en sera pour 2024. Mais, il y a tous ceux qui habitent dans le quartier Bénech qui seront gênés pendant plusieurs mois. Donc, il faut prendre cela aussi en considération.

M. Mailhé : la question était : si nous faisons la troisième tranche là, est-ce que c'était judicieux de le faire ? Vous me direz, c'est 2 500 €. Mais, déjà, je trouve cela cher pour une antenne GPS.

Mme la Maire : sachant que l'aménagement du rond-point, encore une fois, ne se fera pas tout de suite. C'est clair.

M. Pilet : excusez-moi, sur ce point, il doit y avoir l'aménagement du REV (Réseau Express Vélo) quand même qui doit être fait ?

Mme la Maire : l'aménagement du REV sera porté par le Département, ce n'est pas nous qui allons le faire ...

M. Pilet : ... ce qui avait été dit, c'est que cela se ferait de concert pour gagner des coûts et qu'il y ait une logique ...

Mme la Maire : ... oui, sauf qu'en l'occurrence, l'aménagement du carrefour est financé par la commune. Donc, il y a un moment où il faut se poser la question de savoir si nous avons les possibilités de financer concomitamment cet aménagement-là, dont nous ne savons pas aujourd'hui quel en sera le montant, et les travaux de Bénech dont nous savons par ailleurs qu'ils seront particulièrement lourds. Donc, attendons d'avoir l'étude du Muretain Agglo, et ensuite nous verrons ce qu'il en sera et quelles seront nos capacités de mener de front tous ces chantiers, ou pas.

M. Bonnet : je voulais revenir sur ce point puisque je n'étais pas Élu encore, à l'époque sur le précédent mandat, mais j'avais évoqué effectivement les problèmes de synchronisation de ces feux, les problèmes d'encombrement de la route de Fontenilles, bien avant que les travaux de la RD 632 ne démarrent. A l'époque, le Premier Adjoint m'avait répondu que c'était impossible, qu'il n'y avait pas de solution possible. Je vois qu'aujourd'hui nous avons peut-être évolué sur la technicité, la technologie et que nous allons pouvoir faire quelque chose. C'est une bonne chose.

J'avais également relevé le fait, je ne sais pas si c'est pris en compte dans ce cadre-là, que les gens qui arrivent de Saint-Lys sur la RD 632 stationnent, avant de tourner sur la route de Fontenilles, puisqu'ils doivent laisser la priorité à ceux qui viennent de Plaisance, en plein milieu de la voie, et que les deux feux s'arrêtent en même temps ; ils passent au rouge, et parfois des collisions sont évitées avec ceux qui sortent et qui prennent le feu vert en venant de Fontenilles. Donc, je ne sais pas si vous avez pris en compte cette demande, je ne sais pas si j'ai été assez clair ...

Mme la Maire : ... oui, je tourne à gauche très régulièrement route de Fontenilles.

M. Bonnet : quand vous tournez à gauche, les deux feux se mettent au rouge en même temps. Donc, parfois, il y a trois, quatre, cinq voitures qui sont stationnées et qui tournent, alors que ceux qui arrivent de Fontenilles ont le feu vert qui démarre.

Mme la Maire : je suppose que cela fera partie des choses qui seront regardées par les opérateurs.

M. Bonnet : je ne sais pas. Est-ce que cela a été pris en compte ? C'était ma demande.

Mme la Maire : nous allons leur poser la question.

M. Bonnet : oui. Ensuite, d'autre part, il avait été aussi évoqué, sous le précédent mandat, pour les feux piétons, qu'il y ait la mise en place d'une sonorisation pour les malvoyants. Donc, je ne sais pas si cela a été pris en compte, si vous allez faire quelque chose aussi à ce niveau-là. Cela avait été demandé par un Élu. A savoir si c'est pris en compte ou pas. Merci.

Mme la Maire : je n'ai pas de réponse, je ne sais pas. Je ne pense pas, sinon, ce serait fort probablement plus cher et ce serait notifié.

M. Bonnet : oui, mais cela irait dans le bon sens pour les personnes qui ont des difficultés, pour les personnes handicapées. J'en reviens encore sur mon petit leitmotiv : nous avons des personnes handicapées, des personnes à mobilité réduite sur la commune, et partout il y a des obligations. Nous l'avons évoqué encore dernièrement, au précédent Conseil. Je vous ai envoyé d'ailleurs des documents, j'espère que vous les avez bien lus et bien reçus. Donc, si vous ne tenez pas compte de cela, c'est un petit peu dommageable pour cette tranche de la population.

Mme la Maire : nous allons nous renseigner auprès du SDEHG, voir ce qu'il en est.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la programmation du cadencement des feux tricolores de la route de Tarbes.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - ACTUALISATION DES TARIFS DES ENTRÉES AUX DIVERS SPECTACLES (délibération n° 2023-088)

M. Barba, Conseiller délégué à la culture : la tarification relative aux entrées aux divers spectacles est appliquée conformément à la délibération du 17 janvier 2018.

La tarification actuelle est la suivante :

Coût de revient inférieur ou égal à 1 500 € (prestation des artistes et coût de location de matériel)

- Plein tarif : 5,00 €
- Tarif réduit* : gratuité

Coût de revient supérieur à 1 500 € (prestation des artistes et coût de location de matériel)

- Plein tarif : 10,00 €
- Tarif réduit* : 5,00 €
- gratuité pour les mineurs âgés de 12 ans maximum

Coût de revient supérieur à 5 000 € (prestation des artistes et coût de location de matériel)

- Plein tarif : 20,00 €
- Tarif réduit* : 5,00 €
- gratuité pour les mineurs âgés de 12 ans maximum

**tarif réduit : enfants mineurs, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) et du RSA (sur présentation du justificatif).*

Il est proposé de mettre en place une nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2023, à savoir :

Je vais faire juste une parenthèse : sur le document que je vais vous lire, il y a une proposition d'un abonnement qui n'existe pas en fait. Des courriers se sont croisés, et la dernière commission a décidé que ce point serait retravaillé ultérieurement parce que nous avons des difficultés pour le travailler. Donc, nous n'en tenons pas compte. Et, vous avez reçu aujourd'hui le compte-rendu de la dernière commission.

- Proposition d'un seul tarif pour le coût des spectacles en dessous de 5 000 € : 12 € tarif plein et 6 € tarif réduit
- Pour les spectacles supérieurs à 5 000 € : 20 € et tarif réduit 6 €. Pas de spectacle de ce type en 2023. Une parenthèse : depuis quelques années, il n'y a eu que deux spectacles depuis 2017 je crois.
- Moins de 12 ans : maintien de la gratuité
- Volonté de développer la billetterie municipale en ligne, de garder France Billet (Fnac, Mey Club, CNAS, ...) et d'enlever les ventes via la plateforme Ticketnet (beaucoup de temps de travail pour un nombre de ventes quasi nul)

Mme la Maire : nous allons considérer qu'il s'agit d'une actualisation et simplification des tarifs.

M. Mailhé : quand ça touche la culture, nous savons tous qu'il faut intéresser les gens et les jeunes à la culture parce que c'est vraiment un gros problème, et je trouve maintenant, c'est mon avis personnel, que cela en devient même politique.

Nous, nous ne serons pas contre les propositions de tarifs à une seule condition : comme je viens de le dire, que nous intéressions les jeunes à la culture, les adolescents, qu'ils puissent venir tout seuls. Donc, la proposition que nous voulons faire, c'est en termes de gratuité. Au lieu de la donner aux moins de 12 ans, il faut que les 12 à 16 ans, au moment où ils commencent à s'émanciper, où ils commencent à s'intéresser à la culture, puissent venir, et puissent venir gratuitement. Je ne pense pas que le chiffre va mettre à mal nos finances, mais je pense que c'est un geste énorme envers cette jeunesse qui n'est pas à l'heure actuelle intéressée par toute cette culture. Et si c'est gratuit, peut-être qu'ils vont créer des groupes, peut-être qu'ils vont venir, peut-être qu'on va les inciter. Donc, c'est notre proposition : nous ne voterons les tarifs qu'à une seule condition, que 12 ans disparaissent et que 16 apparaissent.

Mme la Maire : sur le principe, cela ne me choque pas. Cela ne va pas changer grand-chose au budget.

M. Mailhé : voilà, tu l'as dit, c'est le principe.

Mme la Maire : d'accord. Sachant que c'est une population que nous avons énormément de mal à attirer, quel que soit le type d'animations, ...

M. Mailhé : ... il faut mettre les moyens, et là c'est un petit moyen ...

Mme la Maire : ... et quel que soit le type d'offres, et je ne suis même pas sûre qu'il s'agisse d'une question financière, parce les jeunes de moins de 12 ans, de moins de 16 ans, que ce soit pour une pièce de théâtre ou un concert à Fonsorbes, ils viennent classiquement avec leurs parents. Les concerts qui sont le plus susceptibles de les intéresser, type Fête de la Musique, sont gratuits, d'autres spectacles sont également gratuits pour l'ensemble des spectateurs. Je doute qu'ils viendront spontanément sous prétexte que c'est gratuit. Mais, nous sommes d'accord. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres Élus ...

M. Barba : ... à mon avis, cela ne changera pas grand-chose ...

M. Mailhé : ... ce n'est pas du tout le fait que cela change quelque chose ou pas. C'est le signe, nous cherchons à les émanciper, faisons-le, même s'ils seront trois intéressés, ils seront trois. Ils gagneront le prix d'un billet. Mais, le geste est là, nous voulons émanciper les jeunes, nous voulons que les ados s'intéressent à la culture, alors faisons un signe.

M. Barba : ça marche.

M. Mailhé : communiquons, bien-sûr.

Mme la Maire : bien-sûr.

M. Barba : d'accord.

M. Pilet : ce que nous notons, c'est la fin de la gratuité.

Mme la Maire : je pense que vous n'avez pas bien compris. C'est gratuit, M. PILET, pour tous ceux qui jusqu'à présent bénéficiaient de la gratuité. Et, effectivement, nous faisons payer pour les spectacles de moins de 1 500 €. Vous savez, à l'époque où c'était gratuit, nous avons été interpellés, justement, par des prestataires, des groupes, ou des chanteurs isolés qui ont refusé de venir parce que c'était gratuit. Ils estiment que la culture aussi doit être payante. Qu'il y ait une participation des spectateurs leur paraît tout à fait normal, c'est une reconnaissance également de la qualité de leur travail.

M. Pilet : je veux revenir sur le point. Ce qui est écrit "nouvelle tarification", à savoir : "proposition d'un seul tarif pour le coût des spectacles en dessous de 5 000 € : 12 € tarif plein et 6 € tarif réduit ". Il n'y a plus de gratuité.

Mme la Maire : plus de gratuité pour ces spectacles-là. Mais il y a d'autres spectacles gratuits. Sur Fonsorbes, il y a des animations culturelles ...

M. Pilet : ... nous n'allons pas jouer sur les mots. Jusqu'à présent, les spectacles inférieurs à 1 500 € étaient gratuits pour un certain type de public. Au-dessus de 1 500 €, c'était 5 €, et idem au-dessus de 5 000 €. Donc, la gratuité qui existait n'existe plus. Sauf pour les enfants ...

Mme la Maire : ... sauf qu'elle existe pour les moins de 16 ans, pour les bénéficiaires du RSA, etc ...

M. Pilet : ... nous avons bien compris. Et les spectacles qui sont gratuits, forcément ils sont gratuits pour tout le monde.

Mme la Maire : ils sont gratuits pour tout le monde.

M. Pilet : nous sommes bien d'accord, il n'y a pas ...

Mme la Maire : ... nous sommes bien d'accord, donc, il y a bien des spectacles gratuits à Fonsorbes.

M. Pilet : oui, et alors ?

Mme la Maire : vous nous disiez que nous avons supprimé la gratuité. La réponse est non : nous n'avons pas supprimé la gratuité sur un certain nombre de spectacles.

M. Pilet : nous parlons des tarifs des entrées. Donc, quand les spectacles sont gratuits, il n'y a pas de tarif par définition, nous sommes bien d'accord ? Donc, nous ne parlons pas de ces spectacles.

M. Barba : la gratuité d'un tarif, du coup.

M. Pilet : oui, voilà, afin je ne sais pas. Du coup, pour les spectacles qui sont donc payants, c'est aussi la fin des tarifs parce que c'était des tarifs gratuits pour les personnes handicapées, les bénéficiaires du RSA, les personnes âgées, etc, ils vont tous rentrer sous ce mode de payer 6 €. Nous sommes bien d'accord ? C'est bien cela que nous avons compris ?

Mme la Maire : tarif réduit.

M. Pilet : donc, nous nous demandions quel était le sens de votre politique et de votre politique culturelle, surtout dans une période justement où il y a de plus en plus de gens en difficultés, des personnes modestes en difficultés ...

M. Barba : ... mais les artistes aussi ont leurs difficultés. En début de mandat, cela n'a pas du tout marché. Tous les ...

M. Pilet : ... je vais essayer de finir ...

M. Barba : ... vendredis soir, des gens venaient, les artistes étaient effarés parce que nous faisons payer l'entrée 5 €. La plupart des artistes nous ont dit que cela ne rimait à rien de faire payer 5 €. Alors, c'est vrai que de l'autre côté...

M. Pilet : ... excusez-moi, je vais finir. Là, nous sommes en Conseil Municipal, c'est de définir une politique culturelle et de savoir ce que nous voulons faire. Donc nous, nous avons du mal à voir quelle est votre politique culturelle et ce que vous voulez faire. Il y a un projet qui avance, nous allons voir ce que cela donnera, mais pour l'instant nous avons du mal à le voir. Et nous soulevons la question et nous allons rejoindre ce qu'a dit Christophe MAILHÉ sur l'importance de la culture et que c'est aussi un positionnement politique très clair. Et nous voulons mettre l'accent sur les personnes les plus modestes qui en sont exclues. Je pense que vous savez, sinon nous allons vous l'apprendre, que de nombreux et de nombreuses de nos

concitoyens sont en grandes difficultés, affectés par ce qu'il se passe, et que des gens sont à la rupture, et 6 € ils ne pourront pas les payer ...

M. Barba : ... les spectacles que nous faisons jusqu'à présent étaient à 5 €, mais nous n'y voyions pas grand monde. Il faut aller les chercher. Même les mettre gratuits, ils ne viendront pas. Certains préfèrent rester devant la télévision, devant Netflix. Le problème est là.

M. Pilet : c'est bien tout le travail quand je faisais le lien avec le projet et quelle était votre politique en matière de culture, c'est complètement ubuesque de mettre des tarifs, etc, alors ...

Mme la Maire : ... très bien ...

M. Pilet : ... la question est "quelle politique culturelle ?", "est-ce que nous voulons faire venir des gens ?", "comment nous voulons les faire venir ?", comment nous le travaillons ...

Mme la Maire : ... je vous rassure, M. PILET, nous le travaillons très en amont. Nous avons un projet éducatif territorial avec des propositions d'offres culturelles pour les enfants : nous leur proposons des animations, nous les amenons à la médiathèque voir des expositions, l'archiviste est présente dans les écoles, nous essayons d'amener la culture au plus près notamment des enfants. Tous les spectacles pour les enfants sont gratuits, il y a donc une grosse participation ...

M. Pilet : ... c'est bien ...

Mme la Maire : ... parce que cela touche effectivement des tranches d'âge d'enfants petits que leurs parents accompagnent. C'est très difficile pour ce qui concerne les adultes. Nous faisons au mieux. Notre volonté est d'ouvrir la culture au plus grand nombre, c'est pour cela que la médiathèque est également gratuite ...

M. Pilet : ... c'est très bien ...

Mme la Maire : ... donc, nous faisons au mieux et nous répondons également à ce qu'attendent les artistes, à savoir reconnaître que leur travail a une valeur et que pour eux, faire des spectacles gratuitement, ils ne l'entendent pas, ils ne le comprennent pas. Donc nous, nous restons sur des tarifs extrêmement réduits. Allez voir dans les communes alentours si vous trouvez des tarifs aussi bas. Donc, nous vous avons entendu, M. PILET.

M. Pilet : je veux juste finir sur la même chose parce que le Département, par exemple, organise des concerts gratuits, avec des gens de qualité, je pense que les artistes qui viennent sont rémunérés par la collectivité, comme les artistes qui viennent sont rémunérés par la collectivité quand il y a des spectacles. C'est aussi un choix, c'est vraiment un choix politique de savoir ce que nous voulons faire et quelle culture nous voulons faire ...

Mme la Maire : ... je crois, M. PILET, que ceux qui fréquentent les animations culturelles de la ville sont contents de la programmation que nous faisons, reconnaissent effectivement qu'il y a plus d'animations depuis que nous sommes là, que le programme culturel s'est enrichi, et cela fait plaisir de l'entendre et de voir que des Fonsorbais viennent. Et, il n'y a pas plus de monde aux spectacles gratuits, nous nous en rendons bien compte, qu'aux spectacles qu'ils ne le sont pas.

M. Pilet : c'est pour cela que nous posons la question de manière plus générale et je vais rebondir aussi sur ce qui a été dit par rapport aux ados, qu'il faut arriver à avoir une politique culturelle qui s'adresse aussi aux ados. Je pense qu'il y a eu des refus de mettre en place des actions spécifiques, des choses dont nous saurions qu'elles marcheraient parce qu'elles coûtaient trop cher.

Mme la Maire : par exemple ?

M. Pilet : l'escape game, nous parlions de soirées spécifiques autour de la musique ...

...

M. Pilet : ... est-ce que cela se fait ? C'était trop cher.

Mme Stemer, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : la responsable de la ludothèque a organisé un escape game ...

M. Pilet : ... non, ça c'était les ressources internes. Nous avons de la chance d'avoir ...

Mme Stemer : ... nous avons la chance d'avoir quelqu'un en interne qui sait le faire, du coup nous en profitons.

M. Pilet : d'accord, c'est très bien, c'est une très bonne chose. Il y avait des projets quand nous avons fait ... pardon ? Je n'ai pas entendu.

M. Barba, hors micro : c'était des projets à 7 ou 8 000 € ...

M. Pilet : ... il y avait plusieurs projets justement, mais c'est pour cela qu'à un moment donné c'est aussi ...

M. Barba, hors micro : ... Fonsorbes n'a pas les reins assez solides pour organiser un projet à 7 ou 8 000 €. Il me semble.

M. Pilet : nous comparerons tous les projets qui sont faits. Nous mettrons en comparaison combien ça coûte. Là, c'est un choix qui est fait ...

Mme Stemer : ... quand nous en avons parlé en commission, M. PILET, nous étions tous autour de la table, vous étiez d'accord avec nous sur le fait que ce projet qui nous était proposé était trop élevé en tarif ...

M. Pilet : ... non, je disais ...

Mme Stemer : ... nous votons tous en commission culture, M. PILET, donc vous votez avec nous ...

M. Pilet : ... non, je disais qu'il faudrait y arriver, qu'il faudrait le faire. Il y avait plusieurs tarifs et ...

Mme la Maire : ... nous n'allons pas passer la soirée là-dessus, c'est bon. M. MAILHÉ ... c'est bon, M. PILET

...

M. Pilet : ... nous, nous voterons contre les tarifs.

Mme la Maire : parfait, très bien, d'autant que vous ne fréquentez pas les animations culturelles de la ville, donc vous ferez d'autant plus d'économies. M. MAILHÉ.

M. Mailhé : une dernière remarque. Nous prenons en compte les 16 ans ou c'était ...

Mme Bobo : ... la vie privée des Élus n'a pas à être exposée, je suis désolée ...

Mme la Maire : ... sauf quand on prône un développement culturel qui ne serait soi-disant pas suffisant, etc

...

Mme Bobo : ... et alors ? Qu'est-ce que cela peut vous faire ? Franchement, on n'a pas à étaler la vie des Élus aux administrés, je suis désolée. Chacun respecte la vie de l'autre.

Mme la Maire : oui, sauf que ...

Mme Bobo : ... terminé, STOP ...

M. Mailhé : ... ensuite, j'aimerais que chacun respecte les prises de parole de l'autre ...

M. Pilet : ... oui, mais attends ...

M. Mailhé : ... elle m'a donné la parole, vous la reprendrez après. Ne coupez pas parce qu'à ce moment-là, je l'ai dit une fois, je vais partir ; c'est la deuxième, à la troisième, je m'en vais parce que là ça commence à être un peu difficile. Je sais que je n'ai pas une voix qui porte, j'ai peut-être la ruque, mais j'aimerais que nous voyions si nous avons la possibilité, nous à Fonsorbes, ou par l'intermédiaire de notre prestataire, sur la prise des billets France-Billets, toujours dans l'orientation d'intéresser les jeunes, d'utiliser le pass culture de la Région. Ils ont une carte, ils ont 300 € je crois au-delà de 18 ans, donc ce serait sympa de voir techniquement si c'est possible de les utiliser ...

Mme la Maire : ... Mme STEMER ?

Mme Stemer : oui, nous sommes en train de l'étudier, justement, mais il y a des difficultés administratives parce que c'est une carte qu'ils présentent aux commerçants. Comment faisons-nous, nous, Mairie, pour pouvoir récupérer cet argent-là ? Donc, c'est à l'étude pour trouver une solution. Si nous avons une solution technique, c'est juste un problème technique, ce sera fait.

M. Mailhé : c'est bien ce que j'ai utilisé, le mot "technique", voir si c'est faisable ou pas, ce serait intéressant ...

Mme Stemer : ... la responsable du service culturel est en train de faire le dossier pour trouver ...

M. Mailhé : ... tant qu'ils sont étudiants, pour un accès à la culture.

Mme Stemer : oui, du coup ces 300 € pourraient être utilisés pour tout ce qui est spectacles à Fonsorbes s'il y a la solution technique.

Mme Marnac, hors micro : c'est 30 € pour les 16-17 ans, et 20 € pour les 15 ans.

Mme Stemer : et c'est la même difficulté parce que c'est ...

Mme Marnac : ... ce que je veux dire, c'est que cela permettrait que la gratuité que nous demandons jusqu'à 16 ans soit prolongée ...

M. Mailhé : ... et en partie compensée par ...

Mme Marnac : ... largement plus et compensée par cette carte.

Mme la Maire : dès que nous aurons ...

Mme Marnac : ... et donc favoriser l'accès à la culture de la jeunesse qui ... pardon ...

Mme la Maire : ... non, c'est moi. Dès que nous aurons la réponse sur la possibilité technique de la mettre en œuvre, il n'y a pas de doute sur le fait que nous le ferons.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des entrées aux divers spectacles tels que proposés ci-dessus, et ce à compter du 1^{er} septembre 2023, avec donc la gratuité jusqu'à 16 ans.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)
	Abstention :	0

Sortie de Mme BRUN Véronique et M. MAILHÉ Christophe à 19 h 29

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

7 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'AIDE A LA DIFFUSION DE PROXIMITÉ DU SPECTACLE DE CIRQUE "A LA RECHERCHE DU SOUVENIR" (délibération n° 2023-089)

M. Barba : le spectacle de cirque "A la recherche du souvenir" se déroulera le 1^{er} juillet 2023 au Parc des Lavois, dans le cadre du Festi'Été destination Les Arts de la Rue. Son coût s'élève à 1 200,00 € TTC, pour lequel la commune peut percevoir jusqu'à 50 % de subvention.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'aide à la diffusion de spectacle.

La commune peut soumettre quatre spectacles par an. Aussi, trois autres demandes seront prochainement sollicitées, sachant que le montant maximum octroyé dans l'année est de 4 000 €.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'aide de proximité auprès du Conseil Régional d'Occitanie pour le spectacle "A la recherche du souvenir".

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ASSOCIATION "GRAINES D'ARTISTES DE FONSORBES" (délibération n° 2023-090)

M. Barba : une convention d'objectifs doit être signée entre la commune et toute association bénéficiant d'une subvention annuelle d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le montant de la subvention annuelle de fonctionnement octroyée à l'association "Graines d'Artistes de Fonsorbes" (GAF) pour l'année 2023 s'élève à 49 000 €, conformément à la délibération du 6 avril 2023 (n° 2023-036).

Aussi, il est proposé de signer une convention d'objectifs avec l'association "Graines d'Artistes de Fonsorbes".

Le projet de convention était annexé à la convocation.

Mme la Maire : en fait, nous n'avons rien changé à la convention, si ce n'est le montant de la subvention octroyée puisqu'elle est majorée de 6 000 € par rapport à l'année dernière.

Retour de Mme BRUN Véronique et M. MAILHÉ Christophe à 19 h 31

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme Marnac : la seule chose que nous voudrions connaître, si c'est possible, c'est le bilan financier des années précédentes qui justifierait une telle augmentation de la subvention.

Mme la Maire : nous pouvons vous le fournir, mais j'ai quelques réponses. La convention collective est très, très avantageuse, avec une majoration des salaires mise en œuvre cette année ; avec également, par exemple pour un départ à la retraite, ce qui a été le cas, sachant que les professeurs ne sont pas à temps complet, le versement par l'association de l'équivalent d'un an de salaire. C'est une convention collective très avantageuse, ce qui fait que les besoins de l'association sont conséquents. Tout a été argumenté sur les besoins d'augmentation, sachant que l'association reste vigilante sur ses tarifs. Il y aura une légère augmentation à la rentrée 2023, elle veut rester sur des tarifs abordables. Je ne sais pas si nous pouvons dire cela parce qu'effectivement cela reste des tarifs élevés. Toutes les tranches de la population, c'est clair, ne peuvent pas avoir accès malheureusement à la GAF, même si nous soutenons par le biais des coupons sport-culture les familles les plus fragiles, il n'en demeure pas moins que le reste à charge pour les familles reste conséquent. Nous sommes en lien très régulier avec les dirigeants de la GAF, justement pour les soutenir au mieux, pour que l'association puisse résister, sachant que c'est une petite entreprise gérée par des bénévoles, des bénévoles qui sont compétents, très investis, avec les compétences nécessaires pour gérer justement une entreprise de 12 ou 13 salariés, autant que je me souviens ; ce n'est pas rien. Je suis très confiante par rapport à la qualité de leur gestion. Mais il n'y a pas de souci sur le fait que nous pouvons vous montrer les documents qu'ils nous envoient systématiquement, ils en ont bien-sûr l'obligation comme toutes les associations. Leur trésorière fait cela de façon très professionnelle.

M. Fédou : juste sur la convention en elle-même. Il y a juste deux erreurs je pense : le montant de la subvention ...

Mme la Maire : ... c'est 49 000 € ...

M. Fédou ... c'est 49 000 € au lieu de 44 000 €.

Mme la Maire : oui.

M. Fédou : et la deuxième, toujours la date d'application, comme l'année dernière. En fait, elle part du 1^{er} mai, alors que nous ne l'avons toujours pas votée. Normalement, c'est à la date d'application. Soit le 1^{er} juin, soit à la date de ...

La Directrice Générale des Services : ... cela a été dit lors de la commission. Ce sera modifié.

M. Fédou : ce sera modifié ?

Mme la Maire : oui.

Sortie de Mme ROUER Aurélie à 19 h 34

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

M. Pilet : juste une précision. La subvention, nous l'avions évoquée sur un Conseil Municipal précédent, nous l'avions votée, il avait bien été dit que l'effort supplémentaire de la commune compensait l'augmentation des salaires. Il me semble que nous en avons discuté par rapport aux tarifs, pour éviter ce que vous venez de dire. Donc, je suis un peu surpris parce qu'il me semblait bien que vous disiez que l'augmentation allait couvrir l'augmentation des salaires, et que cela n'allait pas les mettre en difficultés. C'est ce que j'ai retenu des débats qu'il y avait eu.

Mme la Maire : ce qui est évoqué, c'est une très légère augmentation des tarifs pour la rentrée de septembre. Donc, je suppose que cela participe à l'équilibre du budget. Quand nous voyons le pourcentage que représente le fonctionnement dans le budget, il est colossal. Sur l'investissement, c'est-à-dire l'achat pour le prêt d'instruments ou autres, nous sommes sur des sommes minimes, de quelques milliers d'euros. Il n'y a pas de doute sur la qualité de la gestion. Donc, je leur fais totalement confiance. S'il y a eu une décision de légère augmentation pour la rentrée de septembre, c'est que manifestement ils ne peuvent pas faire autrement. Donc, nous allons le regarder, et nous verrons l'année prochaine ce qu'il y a lieu de faire pour les accompagner au mieux.

M. Pilet : nous étions restés là-dessus, que l'idée était de les soutenir et de ne pas les laisser en difficultés, parce qu'ils jouent un rôle de service public ...

Mme la Maire : ... non, je dis que leur situation est fragile, d'autant qu'ils ont l'obligation, parce qu'ils sont employeurs, d'avoir une trésorerie nécessaire et suffisante, au cas où pour une raison quelconque l'association s'arrêterait d'être en capacité de payer les charges salariales, de licenciements, etc., à leurs professeurs. C'est une association qui tient lieu d'école de musique ; c'est clair, nous n'avons pas les moyens à Fonsorbes de monter une école de musique, donc nous les soutenons au mieux parce que c'est important que nous ayons cette proposition d'activité faite aux enfants et adultes, Fonsorbais et non Fonsorbais, avec des tarifs extérieurs de façon significative plus chers que ceux pour les Fonsorbais.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs avec l'Association Graines d'Artistes de Fonsorbes pour l'année 2023, avec les deux corrections nécessaires.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable-transition écologique et qualité de vie" : ce dossier a été étudié par la commission développement durable du 10 mai 2023 :

9 - ATELIERS COLLABORATIFS "LA FRESQUE DU CLIMAT"

Mme Vitet : des ateliers collaboratifs mensuels dans le cadre de "la Fresque du Climat" sont prévus.

Les objectifs sont :

- entraîner "tous les individus et toutes les organisations dans la transition, en permettant la diffusion rapide d'une compréhension partagée du défi que représentent les changements climatiques"
- sensibiliser et éduquer tous les publics
- s'approprier le défi des changements climatiques et les comprendre dans leur globalité

Retour de Mme ROUER Aurélie à 19 h 36

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

L'atelier, d'une durée de 3 heures, vise à sensibiliser et comprendre le changement climatique en s'appuyant sur les données scientifiques du GIEC, tout en restant accessible pour que tous les publics s'approprient le sujet. Chaque atelier accueillera une vingtaine de personnes, et ne sera pas uniquement réservé aux Fonsorbais. Il est prévu un atelier par mois en alternance, une fois ce sera le vendredi, et une autre fois le samedi. Le premier atelier est programmé le 2 juin 2023, de 18h30 à 22h00. Les ateliers se dérouleront dans la salle d'exposition du service culturel.

La formation est entièrement gratuite, sur inscription sur le site internet de l'association "Fresque du Climat", le lien était donné sur la convocation du Conseil. Elle sera animée par un membre des Ateliers 21, formé par cette association.

Avez-vous des questions ?

Mme la Maire : je souhaite, en notre nom à tous, remercier le membre de l'Atelier 21 qui a fait la formation spécifique et qui va animer les ateliers.

Mme Vitet : son engagement est né en fait d'un atelier biodiversité, avec la nécessité d'aller un petit peu plus loin dans la démarche et d'essayer de tirer le plus de monde possible avec nous.

Mme la Maire : je vous invite, si vous êtes disponible, à participer à cette animation.

10 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR ALTÉAL POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX - RÉSIDENCE "LE DOMAINE DE VIDAILLON" (délibération n° 2023-091)

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : il est proposé de se porter caution des emprunts contractés par la société ALTÉAL dans le cadre de l'acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 6 logements sociaux sis résidence "le Domaine de Vidailon" (2 logements PLUS, 1 logement PLAI et 3 logements PLS) :

Prêt PLAI construction

- Le montant à garantir est de 34 500 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 69 000 €

Prêt PLAI foncier

- Le montant à garantir est de 19 500 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 39 000 €

Prêt PLUS construction

- Le montant à garantir est de 83 000 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 166 000 €

Prêt PLUS foncier

- Le montant à garantir est de 40 500 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 81 000 €

Prêt PLS construction

- Le montant à garantir est de 45 000 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 90 000 €

Prêt PLS foncier

- Le montant à garantir est de 61 500 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 123 000 €

Prêt PLS complémentaire

- Le montant à garantir est de 82 000 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 164 000 €

Soit un montant total à garantir de 366 000 € à hauteur de 50 % du montant total de l'emprunt contracté par la société ALTÉAL de 732 000 €.

Ce dossier a été étudié par la commission finances lors de la réunion du 17 mai 2023.

Mme la Maire : je suppose qu'il n'y a pas de commentaire.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal que la commune accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du montant total de 732 000 € souscrit par la société ALTÉAL pour l'acquisition en VEFA de 6 logements sociaux sis résidence le Domaine de Vidaillon, selon les conditions financières ci-dessus définies.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX (délibération n° 2023-092)

Mme la Maire : le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 prévoit que tout Élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'Élu local défini à ce même article.

La désignation du référent déontologue obéit à un certain formalisme puisqu'elle relève de l'organe délibérant qui devra présenter un rapport et une délibération aux fins de vote des Élus présents ou représentés au sein de l'organe délibérant.

La délibération précisera la durée de l'exercice des fonctions, les modalités de saisine et son examen, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus. Sont également précisés les moyens matériels mis à disposition du référent déontologue ainsi que les conditions de sa rémunération par des vacations dont le montant est fixé par arrêté. Pour les collectivités territoriales, une saisine dématérialisée devra être largement privilégiée afin de garantir la nécessaire confidentialité à la demande des Élus locaux et, plus encore, l'exigence première est ici rappelée du respect du secret professionnel et de la discrétion professionnelle des référents déontologues pour les faits qu'ils seront appelés à connaître.

Donc, les missions du référent déontologue peuvent être, selon les cas, assurées par :

- 1° Une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'Élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.
- 2° Un collège, composé de personnes répondant aux conditions du 1° expliqué précédemment. Celui-ci adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement.

Les collectivités disposent de six mois pour mettre en œuvre ce décret.

Par délibération du 16 mars 2023, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sur proposition de son Président, a décidé d'élargir la gamme des prestations offertes à ses collectivités adhérentes et de proposer un référent déontologue mutualisé.

Aussi, nous vous proposons :

- de désigner les trois agents de HGI-ATD comme référents déontologues pour les Élus locaux jusqu'au prochain renouvellement des assemblées locales prévu en 2026.
- et d'approuver le règlement fixant les conditions d'exercice de la mission de référent déontologue.

Donc, vous avez eu tous ces documents, joints à la convocation.

Mme Marnac : pardon, j'ai une question. Est-ce qu'il est prévu, dans l'organisation de cette assemblée, de réunir les agents pour leur donner quelques informations en termes de déontologie ?

Mme la Maire : ce n'est pas pour les agents, cela ne concerne ...

Mme Marnac : ... non, j'entends ...

Mme la Maire : ... que les Élus.

Mme Marnac : oui, j'ai compris. Mais, la deuxième question : est-ce que par ce biais-là il serait possible de proposer une information en termes de déontologie de conflits d'intérêts aux agents ?

Mme la Maire : le déontologue existe auprès du Centre de Gestion. Donc, nous avons une convention avec le CDG, donc nous pourrions peut-être effectivement demander si une formation comme celle-là est possible.

M. Séverac : c'est le Référent Laïcité, qui fait Référent de déontologie et d'éthique, il fait les deux. L'information est régulièrement donnée à nos agents de l'existence de cette possibilité, que ce soit à travers l'Atout'Com ou à travers des notes de service. Par contre, je ne suis pas sûr que soit développée la question des conflits d'intérêts. C'est peut-être une question qu'il faut leur soumettre ou une information à donner, même si dans le cadre de l'exercice du travail les agents sont plus concernés sur d'autres aspects que simplement le conflit d'intérêts. Mais cela en fait partie. Ils savent que le déontologue existe ...

Mme la Maire : ... la question de Mme MARNAC n'est pas "est-ce que les agents peuvent se rapprocher d'un déontologue pour savoir comment faire ?", c'est qu'ils aient une information ou une formation en amont pour qu'ils soient en capacité de faire la part des choses.

M. Séverac : cette année, nous avons prévu une formation Laïcité. Elle peut être programmée dans la foulée.

Mme Marnac : parce que, pardon, formation, peut-être "information". Juste en fait connaître les six piliers de la déontologie avec chacun des droits et devoirs d'un agent territorial.

Je vous dis cela parce que c'est hyper à la mode au sein de toutes les collectivités les préoccupations de déontologie.

...

Mme la Maire : je posais la question de savoir s'il y a, sur le livret d'accueil que nous donnons aux nouveaux recrutés, des informations sur tout ce qui relève de la déontologie. Sauf que certains anciens agents en ont peut-être besoin aussi ; ce serait intéressant pour tous.

Donc là, en l'occurrence, nous parlions des Élus.

Mme Marnac, hors micro ...

Mme la Maire : non, vous avez bien fait, pas de souci.

M. Pilet : dans d'autres collectivités, c'est effectivement en train de se développer, c'est une bonne chose qu'il y ait des Référents Déontologues pour les Élus. Mais, les collectivités associent aussi la question de la probité, déontologie et probité. Et je trouve regrettable que cela n'apparaisse pas et que ce ne soit pas mis parce que c'est peut-être le plus important la probité ... et que cela mériterait qu'il y ait un Référent Déontologue et de la Probité pour réfléchir ... Prenons un exemple, la commission urbanisme : on nous présente des documents qui ne sont pas les mêmes pour tous. Nous pouvons nous interroger sur la probité

...

Mme la Maire : ... vous allez très loin là, Monsieur ...

M. Pilet : ... oui ...

Mme la Maire : ... parce que "probité", pour moi, je l'associe à "honnêteté". Donc, vous êtes en train de ...

M. Pilet : ... vous lirez les définitions ...

Mme la Maire : ... oui, je les lirai ...

M. Pilet : ... oui, effectivement, je pense que ...

Mme la Maire : ... c'est grave ce que vous dites-là, M. PILET ...

M. Pilet : ... mais bien-sûr que ... non, c'est important ...

Mme la Maire : ... non, c'est grave ...

M. Pilet : ... oui, mais c'est important ...

Mme la Maire : ... ce sont des accusations qui sont lourdes ...

M. Pilet : ... non, c'est d'y réfléchir. Mais quand on balance sur la voie publique, par exemple, une verbalisation hypothétique d'un Conseiller Municipal, quand on parle d'un Conseiller Municipal qui, soi-disant, ne va pas aux spectacles, je pense que cela vient interroger la question de la probité.

Mme la Maire : si vous le dites.

M. Pilet : quand on prend en photo, à l'époque c'était une Conseillère Municipale, à son insu, mal stationnée, on parle de probité ...

Mme la Maire : ... je vous rappelle ...

M. Pilet : ... excusez-moi, je peux continuer comme ça ...

Mme la Maire : ... que cette histoire-là a été classée sans suite. Alors, c'est bon.

M. Pilet : excusez-moi. La plainte a été classée sans suite ...

Mme la Maire : ... arrêtez. M. PILET, c'est bon ...

M. Pilet : ... l'acte de prendre en photo quelqu'un à son insu, cela s'appelle ... excusez-moi, cela vient interroger la probité. Comme de s'amuser à lever les essuie-glaces ou rabattre les rétroviseurs. Cela vient interroger la probité.

Mme la Maire : alors là, pour le coup, M. PILET, c'est sans état d'âme que je continuerai à soulever les essuie-glaces des véhicules qui sont garés sur les pistes cyclables, sans problème. Et si vous appelez cela de la malhonnêteté, alors oui je suis malhonnête. Mme VOISIN ...

M. Pilet : ... non, cela s'appelle qu'à un moment donné vous êtes OPJ (Officier de Police Judiciaire) et que vous devez respecter les règles.

Mme Voisin, Adjointe déléguée à la communication : c'était juste pour apporter une information quant au guide de l'agent que j'ai sous les yeux : il y a bien une page sur la déontologie, les droits et les obligations des fonctionnaires.

Mme la Maire : donc, à l'occasion, dans un prochain Atout'Com, peut-être le diffuser à l'ensemble des agents de la collectivité.

M. Bataille, Conseiller délégué : juste pour apporter un autre éclairage sur les documents d'urbanisme que tu as évoqués, Jean-Claude, en début de Conseil. Cela m'a étonné, quand même, que le plan de l'OAP ne corresponde pas à ce qui a été validé parce que notre nouveau Directeur de l'urbanisme est quand même très compétent, et cela m'étonne. Donc, tu regarderas les documents de la commission urbanisme de juin 2022, et ceux du Conseil Municipal de juin 2022 où nous avons voté la première modification, il y a bien les bâtiments sur l'OAP.

...

M. Bataille : ... les documents que tu as reçus pour le Conseil Municipal de juin 2022.

Mme la Maire : et il est question de probité. Donc, je le mets aux voix, si vous voulez bien.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner les trois agents de HGI-ATD comme Référents Déontologues pour les Élus locaux jusqu'au prochain renouvellement des assemblées locales prévu en 2026, et d'approuver le règlement fixant les conditions d'exercice de la mission de Référent Déontologue.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE CC N° 154 SISE LA NAOUZO DE CANTELAUZE

Mme la Maire : le dossier est reporté.

M. Séverac, Premier Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et dialogue social" : les dossiers suivants ont été examinés par la commission du personnel communal lors de sa réunion du 21 avril et du Comité Social Territorial lors de sa séance du 10 mai 2023.

13 - CRÉATION DE POSTES TITULAIRES (délibérations n° 2023-093 et 2023-095)

Mme la Maire : nous proposons de créer des postes de titulaires. Pour ceux qui sont disponibles au tableau des effectifs, il s'agit d'une information ; et pour les autres, un vote doit intervenir.

- **Service entretien**

Un agent est en contrat au service entretien depuis le 7 septembre 2021. Il est compétent et assure parfaitement ses missions. Ce poste est nécessaire pour le bon fonctionnement du service.

Aussi, il est proposé de le stagiairiser sur un poste disponible au tableau des effectifs :

- Adjoint technique à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} août 2023

- **Services techniques pôle bâtiments et festivités**

Deux agents sont en contrat aux services techniques depuis, respectivement, les 17 janvier 2022 et 16 mai 2022. Ils sont compétents et assurent parfaitement leurs missions. Ces postes sont nécessaires pour le bon fonctionnement du service.

Aussi, il est proposé de les stagiairiser sur des postes disponibles au tableau des effectifs :

- Adjoint technique à 35/35^{ème}, à compter, respectivement, des 1^{er} septembre 2023 et 17 octobre 2023

- **Services techniques pôle support**

Une secrétaire du pôle support des services techniques a demandé à changer de service. Aussi, une proposition de nouvelle fonction lui a été présentée, qu'elle a acceptée. Donc, afin de la remplacer en tant que secrétaire de ce service, il est proposé de stagiairiser l'agent contractuel de ce service sur un poste disponible au tableau des effectifs :

- Adjoint administratif à 35/35^{ème} à compter du 14 juin 2023

Sur les deux postes qui viennent, qui ne sont pas disponibles au tableau des effectifs, il faut un vote :

- **Service urbanisme**

Lors du Conseil Social Territorial du 26 janvier 2023, un poste à temps non complet à hauteur de 20h hebdomadaires a été proposé et créé à compter du 1^{er} avril 2023 par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2023. Ce poste a été ouvert pour remplacer l'assistante au service urbanisme qui est partie à la retraite le 1^{er} février 2023. Aucun candidat n'a été retenu suite à la phase de recrutement. Aussi, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 17 juillet 2023 :

- Adjoint administratif à 28/35^{ème}
- Adjoint administratif principal 2^{nde} classe à 28/35^{ème}
Ces 2 postes n'étant pas disponibles au tableau des effectifs permanents, un vote est proposé pour leur création.
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 28/35^{ème}
Ce poste est disponible au tableau des effectifs permanents.
J'ajoute que sur ce poste-là, nous avons reçu des candidatures, des entretiens ont pu être réalisés, pas plus tard qu'hier. Il y a donc des propositions pour qu'il soit pourvu rapidement.

- **Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint**

Actuellement, deux emplois fonctionnels ont été créés dans la collectivité par délibération du 18 décembre 2012 : Directrice Générale des Services (DGS) et Directrice Générale Adjointe (DGA), également Directrice des Ressources Humaines (DRH).

Vu l'absence de la DGA actuelle, il est proposé de créer un emploi fonctionnel supplémentaire de DGA, à temps complet, chargé de seconder et de suppléer, le cas échéant, la DGS dans ses différentes fonctions.

Le DGA participe au collectif de direction générale, au processus de décision et à la définition de la ligne stratégique de la collectivité. Il gère les services de son périmètre, et reste Directeur de pôle.

Il est prévu un détachement d'un fonctionnaire de catégorie A, présent dans la collectivité, soit la procédure de droit commun (détachement à la demande de l'agent). La durée maximale est de 5 ans avec possibilité de renouvellement express.

Les questions des membres de la commission du personnel communal ont porté sur les agents actuellement en Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activités, les postes disponibles au tableau des effectifs pour les raisons que je viens d'évoquer, le changement de service à la demande d'un agent et de son remplacement, la possibilité de recrutement en interne pour le poste d'assistant du service urbanisme et le remplacement en attendant l'embauche. De plus, il a été précisé qu'il n'est pas prévu de recrutement externe pour le poste de DGA, mais en interne, et en précisant qu'il ne pouvait être proposé qu'à un agent catégorie A.

Donc, ce dossier fera l'objet de deux votes, un sur le service urbanisme, et l'autre sur le poste de DGA.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

Mme Bobo : oui. Concernant les créations de postes au service entretien, nous nous réjouissons d'avoir été entendus au dernier Conseil Municipal puisque cela avait été abordé et que normalement nous lui avons prolongé de trois mois, jusqu'au mois d'août ; nous avons soulevé la question que, si cette personne était si efficace, nous l'avions gardée jusqu'à maintenant, et que c'était quand même dommage que si au mois d'août elle allait dans une autre collectivité nous pouvions la perdre. Donc, pour cela, nous sommes contents d'avoir été entendus.

M. Séverac : je ne suis pas sûr que ce soit la même personne.

Mme Bobo : pardon ?

M. Séverac : je ne suis pas sûr que ce soit la même personne.

Mme Bobo : cela m'étonnerait parce que normalement, il y avait deux personnes au départ. Nous allons aller dans le détail, parce que si vous voulez jouer avec ça, nous pouvons continuer, il n'y a pas de souci.

M. Séverac : il y avait deux personnes, une est stagiairisée, oui.

Mme Bobo : oui, voilà, nous n'avons rien dit contre cela ... Vous êtes étonnés parce que nous sommes positifs. Vous voulez encore que nous soyons ...

M. Séverac ... non, du tout. Je ne suis étonné de rien du tout.

Mme Bobo : après, concernant les services techniques. J'aurais voulu poser la question "depuis quand la personne qui va prendre le services technique pôle support était dans la collectivité ?". Parce que là, ce n'est pas marqué, nous ne l'avions pas, et effectivement c'était savoir depuis quand elle était dans la collectivité.

M. Séverac : depuis quelques mois.

La Directrice Générale des Services : depuis le 13 mars.

Mme Bobo : le 13 mars. Alors, nous, nous trouvons quand même dommage, et par rapport aux agents c'est quand même très lourd à supporter ; pourquoi en trois mois nous voyons une personne qui est efficace et pourquoi pour un agent d'entretien il faut un an et demi ? Vous allez quand même m'expliquer, il y a quand même un manque de respect de l'agent, de la valorisation de son travail. Pour moi, là, il y a quelque chose qui quand même est très, très choquant. Et par rapport aux agents, je pense que c'est très irrespectueux. Je ne sais pas si vous avez une réponse.

M. Séverac : pour nous, il n'y a pas d'irrespect de quoi que ce soit de ce type-là. Au pôle support, il y a la possibilité, et il y en a besoin en plus de ...

Mme Bobo : ... qu'il y en ait besoin, au ménage il y en a besoin aussi ...

M. Séverac : ... de consolider ce travail-là. Pour chacune des stagiairisations que nous proposons, nous demandons l'avis aux chefs de service, ce qu'ils en pensent. C'est pour cela aussi que pour certains ce n'est pas immédiat, parce qu'il faut du temps pour que chacun ait la possibilité de démontrer ses capacités. Je ne connais pas personnellement chacun des agents dans le service où il est, la manière dont il travaille. Je fais confiance à nos managers et aux propositions qui sont faites. Qu'il y en ait un qui soit stagiairisé plus vite qu'un autre ...

Mme Bobo : ... oui, mais de 3 mois à 18 mois, il y a quand même un sacré écart. Je pense que là, l'efficacité de la personne on la voit avant 18 mois.

M. Séverac : il y a des gens pour qui cela se voit rapidement.

Mme Bobo : peut-être que c'était les managers qui n'étaient pas les bons.

Après, au niveau du service urbanisme ...

M. Séverac : ... je laisse la responsabilité de l'appréciation ...

Mme Bobo : ... ce n'était pas notre conseil, parce que nous, déjà, en commission du personnel, et M. LORRAIN était aussi d'accord, que sur un contrat de 20 heures, nous n'allions jamais trouver quelqu'un. Donc, c'était ... pardon ?

M. Séverac : oui, le constat a été fait par tout le monde.

Mme Bobo : oui, mais c'est quand même dommage parce que nous avons perdu du temps, alors que nous l'avions déjà soulevé en commission du personnel, que c'était un emploi très précaire. Donc voilà, nous avons encore perdu du temps. Je pense qu'ils ont besoin de personnel et de renfort actuellement. En plus, sachant qu'il va y avoir un départ de congé de maternité, cela fait encore perdre du temps. Pour leur confort de travail, je pense qu'ils ont vraiment besoin d'une personne d'accueil.

M. Séverac : c'est pour cela que je vous disais que les entretiens ont eu lieu et que la personne pourra arriver rapidement.

Mme Bobo : oui, mais elle aurait pu déjà être là.

M. Séverac : non, parce qu'il n'y avait pas les candidatures.

Mme Bobo : si les 28 heures avaient été validées lors du Comité Technique d'avant, nous aurions déjà la personne.

Et après, concernant la création de l'emploi fonctionnel, nous trouvons quand même dommageable parce qu'il y a des personnes qui sont beaucoup plus expérimentées, qui sont beaucoup plus anciennes sur la collectivité, qui connaissent beaucoup plus les fonctionnements, ce qu'il se passe en interne à la collectivité, et qui faisaient déjà office, même en n'étant pas cadre A, de Directeur Général Adjoint. Mais malheureusement pour lui, comme il n'est pas cadre A, nous ne pouvons pas le nommer. A savoir ce désagrément, nous aurions pu faire peut-être le nécessaire en amont pour que justement il y ait la possibilité de lui donner ce poste. C'est quand même dommage, quelqu'un qui a à peine un an de collectivité, nous le nommons Directeur Général Adjoint. Ce n'est quand même pas normal. Je trouve que par rapport aux collègues de travail, c'est injuste.

M. Séverac : pour la personne à laquelle vous faites référence, nous faisons tout notre possible pour qu'elle accède au statut de cadre A. J'ai bon espoir d'ailleurs qu'elle puisse y arriver via la promotion interne. Les manières de reconnaître son investissement et sa place dans la Direction de la collectivité seront mises en œuvre également quand ce sera le cas. Aujourd'hui, sur un poste de DGA, nous ne pouvons pas.

Mme Bobo : oui, mais vous pensez quand même qu'une personne qui est là depuis un an peut gérer une collectivité en l'absence de ... je sais qu'elle ne sera pas toute seule ...

Mme la Maire : ... je pense que la personne en question, qui est là depuis un an, dans le contexte dans lequel elle est arrivée, a fait ses preuves. Elle a fait ses preuves par ailleurs, dans la collectivité dans laquelle elle travaillait ...

Mme Bobo : ... elle travaillait avec vous à la petite enfance, oui ...

Mme la Maire : ... absolument, sur l'enfance. Donc, j'ai pu juger de la qualité et des compétences de ce technicien, je pense qu'il faisait l'unanimité, je n'étais pas la seule à partager l'avis que c'était un excellent professionnel. Depuis qu'il est là, il a montré, dans la crise que nous avons traversée, les compétences qui étaient les siennes en termes d'accompagnement des personnels, en termes de soutien auprès de la Directrice Générale des Services jusqu'à présent, même s'il n'a pas les fonctions de DGA, il a été là, extrêmement présent. Je ne doute pas du fait que c'est la bonne personne sur le bon poste. La décision appartient à l'autorité territoriale, je vous la fait partager, vous allez donner votre avis, mais je n'ai pas de doute sur le fait qu'il remplira ces fonctions-là de façon parfaite avec les qualités humaines et professionnelles qui sont les siennes. Aucun doute.

Mme Bobo : je pense que certains agents de la collectivité ne partagent pas votre avis.

Mme la Maire : si tous les agents étaient d'accord avec moi, cela se saurait, Mme BOBO.

Mme Bobo : oui, d'accord.

M. Fédou : nous, nous souhaitons revenir aussi sur le poste fonctionnel de DGA. En fait, cet agent, à la base, a été recruté quand même pour le pôle social et éducatif.

Mme la Maire : oui.

M. Fédou : donc, aujourd'hui, quel sera son champ d'application ?

Mme la Maire : il continue à conserver ses fonctions sur la Direction du pôle socio-éducatif, mais par ailleurs, il est en appui auprès de la DGS qui en a aujourd'hui bien besoin puisque nous n'avons pas de DRH pour l'instant ...

M. Fédou : ... parce que ce sont deux postes totalement différents.

Mme la Maire : ce sont deux postes totalement différents, mais, pour autant, quand la DGS ne sera pas là ...

M. Fédou : ... l'un est technique, l'autre purement administratif et ...

Mme la Maire : ... mais il a des compétences administratives aussi. Depuis le temps qu'il travaille dans la Fonction Publique Territoriale, il a les compétences nécessaires ...

M. Fédou : ... je ne mets pas en cause ses compétences du tout, je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas dit que je remettais en cause ses compétences, c'est qu'en fait ce sont deux choses complètement différentes.

Mme la Maire : oui, mais ...

M. Séverac : ... oui et non, parce que la Direction de pôles, qu'elle soit éducative et sociale ou qu'elle soit d'ailleurs DRH comme précédemment, c'était la même situation, n'empêche pas de participer effectivement à la Direction Générale en soutien de la DGS, et notamment d'effectuer ses remplacements. Hormis la DGS, tous les autres Directeurs ont leur Directeur d'un pôle, et le supervisent, le font fonctionner tout à fait. Donc, au sein du CODIR plus précisément, il y avait besoin de l'identifier pour soulager, et surtout pourvoir au remplacement lors des congés de la DGS.

M. Fédou : et au niveau de la charge de travail avec ces deux postes-là, cela ne sera pas trop lourd pour une seule personne ?

Mme la Maire : demandez à la DGS qu'elle est sa charge de travail aujourd'hui. Donc, le Directeur du pôle socio-éducatif en a bien conscience, nous ne lui avons pas imposé d'être DGA. C'est une discussion que nous avons eue avec lui, et il en a accepté le principe ...

M. Mailhé : ... nous n'allons pas demander à la DGS sa charge de travail, nous la connaissons tous. Ce que nous voulons dire, c'est d'anticiper. Je pense que pour le Directeur du pôle socio-éducatif, c'est aussi un aboutissement. Il est entré dans la collectivité, il a fait ses preuves, il devient DGA. Je ne suis pas contre, au contraire. Ce que nous allons regarder, ce sont les compétences, mais c'est surtout anticiper sur la charge de travail. Il a beau être hyper compétent, une personne sur deux postes, il ne faudrait pas qu'il craque dans un an, parce nous allons avoir la même discussion ...

Mme la Maire : ... je vous invite, M. MAILHÉ, à aller voir ce qu'il se passe ailleurs. Je peux vous parler des DGA du Muretain Agglo. La DGA de l'enfance-petite enfance-parentalité avait sous sa responsabilité 1 200 agents ; elle était DGA et Responsable de ce pôle-là. Le DGA qui gère aujourd'hui le service environnement et le service voirie gère aussi ces services-là et est DGA ...

M. Mailhé : ... ce que nous voulons dire, c'est qu'à un moment donné, au vu de sa charge de travail, il y aura deux solutions. Nous faisons part de nos craintes, après l'avenir nous le dira, nous ne sommes pas contre ni rien sur ses capacités, mais il ne faut surtout pas qu'il délaisse à un moment donné l'une de ses fonctions parce qu'il sera de 8 h à 20 h, ou de 9 h à 20 h, c'est ça notre crainte. Nous en faisons part, vous la connaîtrez, l'avenir nous le dira. Après, nous n'allons pas prendre exemple, après avoir critiqué autant l'agglo ...

- Mme la Maire : ... les fonctions de DGA sont des fonctions connexes ...
- M. Séverac : ... ce n'est pas un poste supplémentaire ...
- Mme la Maire : ... à l'activité de Direction ...
- M. Mailhé : ... et en plus, un emploi fonctionnel à temps complet veut dire qu'il sera en emploi fonctionnel sur sa seconde activité pour laquelle il avait été embauché.
- M. Séverac : il n'y a pas de seconde activité.
- M. Mailhé : la première activité pour laquelle il a été embauché, c'était au CCAS, ...
- M. Séverac : ... il est Directeur d'un pôle ...
- M. Mailhé : ... il sera en emploi fonctionnel aussi puisque c'est du temps complet.
- Mme la Maire : comme la DGS est en emploi fonctionnel aussi et comme la DRH ...
- MM. Mailhé, Séverac et Mme la Maire s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.
- M. Mailhé : ... alors pourquoi ...
- M. Séverac : ... comme la DRH : elle était DRH et était ...
- M. Mailhé : ... voilà, c'est la question que je pose
- MM. Mailhé, Séverac et Mme la Maire s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.
- M. Mailhé : ... en temps complet sur l'ensemble.
- Mme la Maire : oui.
- M. Mailhé : d'accord.
- M. Séverac : mais, ce n'est qu'un seul poste.
- Mme Bobo : par contre, s'il vous plaît, je voulais avoir une précision sur le détachement : "*... soit la procédure de droit commun, détachement à la demande de l'agent*". Un détachement, mais d'où ?
- M. Séverac : le détachement est sur le poste fonctionnel. Un poste fonctionnel se pourvoit, soit par un détachement quand c'est quelqu'un de la collectivité, soit par un recrutement externe quand il vient d'une autre collectivité. Cela veut dire que le fonctionnaire détaché sur cet emploi fonctionnel, quoi qu'il arrive, s'il n'est plus sur l'emploi fonctionnel, ou s'il a mis fin à son détachement, soit à sa demande, soit à celle de la collectivité, il reste et conserve son poste de départ.
- Mme Bobo : d'accord.
- M. Séverac : c'est un détachement sur un emploi, pas sur un poste.
- Mme Bobo : si la personne qu'il remplace venait à revenir le mois prochain, admettons, parce que là elle est en arrêt, quelle est la situation qui pourrait se présenter ?
- Mme la Maire : la question se posera de savoir ...
- Mme Bobo : ... non, mais est-ce qu'il est possible ...
- Mme la Maire : ... la question se posera de savoir si ...
- Mme Bobo : ... je veux dire : est-ce que, lui, il peut rester en poste ?
- Mme la Maire : la question se posera de savoir si la personne en question qui reviendrait conservera ou pas cet emploi fonctionnel de DGA.
- Mme Bobo : voilà, il n'y a pas d'obligation de le lui laisser, et le Directeur du pôle socio-éducatif peut rester en poste ...
- Mme la Maire : ... absolument.
- Mme Bobo : d'accord. Ce n'est pas automatique, cela ne s'annule pas ?
- Mme la Maire : oui.
- Mme Bobo : d'accord. Je voulais savoir.
- M. Séverac : il peut y avoir trois emplois fonctionnels.
- Mme Bobo : oui, il peut y en avoir quatre aussi.
- M. Séverac : c'est limité quand même, il ne peut pas y en avoir vingt-cinq.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste titulaire pour le service urbanisme tel que défini ci-dessus.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint tel que défini ci-dessus.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)
	Abstention :	0

14 - CRÉATION DE POSTES NON TITULAIRES (délibérations n° 2023-094 et 2023-096)

M. Séverac :

- Création d'un poste contractuel - Service entretien

Le contrat d'un agent d'entretien arrive à échéance le 31 août 2023. Le travail de cet agent donne satisfaction. Pour pouvoir assurer un bon fonctionnement du service, il est proposé de créer un Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité à temps complet en tant qu'Adjoint technique, d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 28 février 2024.

- Création d'un poste contractuel - Service jeunesse

Le contrat d'un agent d'animation arrive à échéance le 30 juin 2023. Le travail de cet agent donne satisfaction. Pour pouvoir assurer un bon fonctionnement du service, il est proposé de créer un Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité à temps complet en qualité d'Adjoint d'animation, d'une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Ce dossier fera l'objet de 2 votes, donc de 2 délibérations.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste contractuel ci-dessus décrit pour le service entretien.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Sortie de M. FRANCHINA Philippe à 20 h 11

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme Bobo : elle arrive au 28 février. Elle sera en fin de sa période d'essai, on va dire, pour être stagiairisée ou est-ce qu'encre elle a du temps à attendre pour peut-être prétendre à la stagiairisation ?

Mme la Maire : nous attendrons d'avoir l'avis de son responsable de service pour décider de sa stagiairisation.

Mme Bobo : parce que là, nous en revenons au même problème que tout à l'heure. Cela va faire 18 mois, nous n'avons pas encore vu qu'elle était efficace.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste contractuel ci-dessus décrit pour le service jeunesse.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : juste une information, à savoir que le Conseil Communautaire se tiendra à Fonsorbes la semaine prochaine, donc le 30 mai à 18 h 30 à la salle du Trépadé.

16 - SMGALT - MODIFICATION DES STATUTS (délibération n° 2023-097)

Mme la Maire : le Conseil Syndical du SMGALT (Syndicat Mixte Garonne, Aussonnelle, Louge, Touch) a procédé à une modification de ses statuts lors de sa séance du 4 avril 2023, à savoir :

- la régularisation de la liste des territoires dont la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
- l'augmentation de périmètre d'adhésion de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain, du fait de l'adhésion de la commune de Fontenilles (100 %) pour les compétences indiquées dans le document joint à la convocation
- l'actualisation de la liste des territoires "tout ou partie" de la Communauté de Communes du Volvestre
- la modification des modalités de contribution des membres

Aussi, il est proposé d'accepter cette modification des statuts.

Les statuts modifiés étaient annexés à la convocation.

Pour rappel, la ville de FONSORBES est membre de ce syndicat pour la compétence "gestion de ressources en eau existantes", dont la retenue de la Bure utilisée pour la réalimentation du Touch pendant la période de fermeture du Canal de Saint Martory. Les autres retenues d'eau sont utilisées pour l'irrigation agricole.

M. Pilet : nous avons une question. Dans les documents qui nous ont été donnés en annexe, il était indiqué que ce syndicat était financé, pour au moins une partie, par la GÉMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), GÉMAPI pour laquelle au niveau du Muretain Agglo nous avons voté une augmentation ...

Mme la Maire : ... et ce n'est qu'un début.

M. Pilet : ce n'est pas ça la question ...

Mme la Maire : ... il y en aura d'autres sans aucun doute, dans le contexte climatique qui est le nôtre ...

M. Pilet : ... ce que nous voulions savoir, toujours pareil, c'est la visibilité. Il y a plusieurs syndicats qui interviennent et nous avons du mal à savoir qui fait quoi.

Retour de M. FRANCHINA Philippe à 20 h 13

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire : nous avons invité, pour un prochain Conseil Municipal, le Délégué du Muretain Agglo chargé de la GÉMAPI, à savoir le Maire de Saint-Hilaire, André MORÈRE. Il nous expliquera donc quel est le périmètre de la GÉMAPI.

M. Séverac : sans doute le 29 juin.

Mme la Maire : donc, vous pourrez lui poser toutes ces questions, il sera à même de vous répondre, M. PILET.

M. Pilet : ce serait bien qu'il le fasse au Muretain Agglo, mais là c'est une autre question. Je n'avais pas vu que le financement par la GÉMAPI pouvait être réparti entre différents syndicats.

Mme la Maire : M. MORÈRE nous expliquera comment le Muretain Agglo, puisque c'est lui qui a la compétence GÉMAPI, finance les différents syndicats concernés par l'entretien des cours d'eau qui traversent notre territoire.

M. Pilet : l'entretien et la lutte contre les inondations, parce que c'est ça la grosse ...

Mme la Maire : ... oui, c'est bien pour cela que je vous disais qu'il y aura sans aucun doute des augmentations à venir sur la participation des ménages parce que ce sera une véritable problématique dans le cadre du contexte climatique qui est le nôtre et les évolutions à attendre.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SMGALT.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

ADDITIF A LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

TRAVAUX DE RÉNOVATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE RUGBY DU LYCÉE

Mme la Maire : vous avez bien vu qu'il y avait une erreur sur la dénomination.

M. Canillo, Adjoint délégué aux Services Techniques : oui, il s'agit de la rénovation du terrain synthétique du lycée. Un marché à procédure ouverte a été lancé le 21 février 2023 en vue de l'attribution du marché de travaux de rénovation du terrain synthétique du lycée.

La date limite de remise des offres était le 17 mars 2023 ; quatre plis ont été déposés, tous dans les délais.

Les offres ont été analysées par la société WOODSTOCK PAYSAGES, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

L'estimation du maître d'œuvre au stade de l'Avant-Projet était de 597 982,50 € HT.

Une prestation supplémentaire éventuelle était prévue au marché pour le nettoyage et la réfection de l'aire de saut en longueur, pour un montant de 3 500,00 € HT.

Une négociation, portant sur la partie financière et la partie technique, a été engagée par mail, via le profil d'acheteur, auprès des quatre candidats.

A l'issue de l'analyse et des négociations, le maître d'œuvre propose le classement suivant :

- 1 : SOCIÉTÉ ART DAN
- 2 : ARNAUD SPORTS
- 3 : POLYTAN
- 4 : ID VERDE

Nous vous proposons donc de retenir l'entreprise ART DAN pour le marché de travaux relatif à la rénovation du terrain synthétique du lycée.

Il y avait une erreur de classement sur la note de synthèse, mais les tableaux et le classement indiqué dans le tableau correspondaient.

L'analyse des offres était jointe à la convocation.

Lors de la réunion de la commission d'appel d'offres, les questions ont porté sur la note technique de l'entreprise proposée, et les microplastiques.

Mme la Maire : l'objectif est de réaliser les travaux à quelle date, M. CANILLO ?

M. Canillo : nous commencerons les travaux au mois de juin, et les terminerons début septembre, pour l'ouverture du lycée.

Mme la Maire : c'est de gêner le moins possible les activités sportives du lycée, en prenant en compte donc le baccalauréat ...

M. Canillo : ... oui, nous nous étions calés sur le baccalauréat pour que les élèves puissent utiliser la piste.

Mme la Maire : avez-vous des questions ? Je pense que les questions ont été posés lors de la commission ...

M. Fédou : ... excusez-moi. Sur le document que nous avons reçu ...

Mme la Maire : ... c'est ARNAUD. Oui, c'est ce que je vous disais. Il y a une erreur, dont nous nous sommes rendus-compte aujourd'hui ou hier. C'est bien l'entreprise ART DAN, ce qui correspond effectivement avec les tableaux, dans lesquels elle est mentionnée n° 1.

Mme Marnac : j'ai une remarque à faire sur l'attribution de ce marché, parce que cela me perturbe beaucoup. Nous allons choisir l'entreprise qui a proposé un prix de quasiment 80 000 € plus bas que les trois autres. Donc, forcément, elle a eu une note sur le prix nettement supérieure, en ayant le maximum mais qui est nettement plus éloignée des autres vu la différence de prix ; et c'était, en solution technique, la plus mauvaise note. Quand je vois que la note entre le n° 1 et le n° 2 est de moins de 1 point sur 100, je trouve cela quand même très perturbant. On a eu beau m'expliquer que sur les 20 critères techniques que nous analysons, les trois quarts ont la meilleure note, et celle sur qui nous avons un doute, celle que nous avons retenue, avait la plus mauvaise note. Sauf que, forcément, noyée dans l'ensemble de la notation, cela n'a eu que très peu de conséquences. Malgré tout, nous, nous émettons un doute sur le prix proposé par cette entreprise. Soit, elle a fait un effort, on m'a expliqué que l'effort c'était parce qu'elle voulait absolument gagner, je veux bien, mais de là à gagner avec quasiment 80 000 € de moins que les autres, surtout que toutes les autres sont très, très proches, elles sont à 6-7 000 € d'écart, et avec la solution technique qui était la plus mauvaise note de toutes. On m'a expliqué que les critères identifiés et évalués ne montraient pas que cette solution était la plus mauvaise. Alors, je me demande du coup à quoi cela sert-il d'analyser des critères si ce n'est pas pour que le résultat de l'analyse montre le résultat de la qualité de ce que l'on nous propose ; c'est ce que l'on m'a expliqué en commission.

Donc nous, en fait, nous nous abstiendrons sur ce vote dans la mesure où l'écart est tellement peu important entre le n° 1 et le n° 2, avec une différence de montant tellement énorme, que nous avons évidemment peur que nous ayons des avenants financiers qui nous ramènent à un prix qui se rapprocherait, qui du coup aurait influencer différemment le choix final.

Mme la Maire : M. CANILLO ?

M. Canillo : je ne sais pas, comme ils ont dit qu'ils n'allaient pas voter, je ne donne pas d'explication.

Mme la Maire : ce serait bien quand même ...

M. Canillo : ... si c'est pour perdre du temps. Je veux bien ...

M. Mailhé : ... Gilbert, nous essayons d'être apaisés. A chaque fois que nous arrivons sur des points qui te touchent, tu es agressif ...

M. Canillo : ... je ne suis pas agressif ...

M. Mailhé : ... enfin, ou tu fais des remarques ...

M. Canillo : ... Sandrine dit, je répète ...

M. Mailhé, hors micro : ... pour la dernière fois, je voulais te faire la remarque ... tu ne peux pas dire le contraire ...

M. Canillo : ... oui, tu as raison, c'est bien ... et je ne peux pas dire le contraire. La seule chose ...

M. Mailhé, hors micro : ... donc, tu n'as pas à faire ces remarques ...

M. Canillo : ... d'accord ...

M. Mailhé, hors micro : ... déjà, tu as mal entendu, peut-être ...

M. Canillo : ... oui, oui ...

M. Mailhé, hors micro : ... nous n'avons pas dit que nous n'allions pas voter, mais que nous allions nous abstenir ... (micro ouvert) nous allons nous abstenir parce que nous avons un doute sur cette notation, et nous avons peur que dans l'avenir nous nous retrouvions avec des avenants, ce que nous ne souhaitons pas. C'est la seule chose. Et les explications, ce n'est pas parce que nous nous abstenons que nous n'avons pas à les avoir. Alors, un peu de respect. Nous sommes des groupes minoritaires, mais tu n'es pas plus fort que les copains.

M. Canillo : non, du tout.

M. Mailhé : voilà. Alors, quand nous posons une question, au lieu de répondre ironiquement, ou un peu merdeusement ...

M. Canillo : ... mais non, ça y est ...

M. Canillo et M. Mailhé s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.

Mme la Maire : ... STOP.

M. Mailhé : ... je ne sais pas si vous avez remarqué, cela fait des années que je ne m'énerve plus ici. Cela fait des années que j'essaie de composer. Cela fait des années que j'essaie de vous écouter et cela fait des années que j'essaie de proposer. Alors, quand nous proposons, quand nous disons quelque chose, que cela te plaise ou pas, nous le disons, nous sommes Élus autant que toi. Je le répète souvent, nous ne représentons que 20 %, donc nous ne sommes pas des cadors ... et nous ne sommes pas les meilleurs. Maintenant, nous attendons les explications ...

Mme la Maire : ... cela dit, ...

M. Canillo : ... est-ce que je peux répondre ? ...

Mme la Maire : ... la remarque ...

M. Canillo : ... est-ce que je peux répondre ? ...

Mme la Maire : ... oui. Gilbert, la remarque de Mme MARNAC nécessite effectivement une réponse et une explication.

M. Canillo : d'accord. Donc, j'ai contacté la société ART DAN parce que nous avons beaucoup parlé l'autre jour de la perte de fibres sur le gazon qu'elle propose. Je lui ai demandé comment cela se faisait-il que nous n'avions pas reçu le rapport du laboratoire. J'ai reçu la réponse, cela me tranquillise un petit peu : la perte de fibres est de zéro, sur les 20 000 cycles faits. Cela a été omis dans le programme que nous a présenté WOODSTOCK. Voilà.

Mme Marnac : c'est d'autant plus préjudiciable qu'en fait tout soit fait dans la précipitation, que l'analyse a été faite dans la précipitation, et que nous n'avons pas eu une évaluation parce que c'est la première des choses que j'ai demandées : est-ce que c'est possible avant que nous n'ayons décidé dans la précipitation le choix d'une entreprise ? Est-ce que vous avez bien demandé à chacun des prestataires pourquoi ils ont une note à zéro quand la réponse est "je n'ai pas eu l'information" ?

M. Canillo : alors, derrière, cela l'amène, comme tu disais que le gazon était la plus mauvaise note, à exæquo avec la société ARNAUD, puisque les 5 points qu'elle a perdus, il faut les ajouter au compte. Alors, au lieu de 40, elle a 45. Donc, elles sont exæquo là-dessus, sur le complexe synthétique. C'est pour tranquilliser que je dis cela.

Mme Marnac : la question n'est pas trop sur ... alors, effectivement, elle était la plus mauvaise techniquement ... mais pour moi, c'est le prix. Parce qu'en fait, sur le prix, il y a un gros écart, puisque le calcul est fait : prix minimum sur le prix X 40. Donc là, il y a un tel écart de prix entre le n° 1 et les autres, que l'écart ramené sur 40 est très élevé. Le n° 2 a 6 points de moins que le n° 1. Et sur la note globale, il y a un écart de moins de 1. Notre inquiétude est là ; le moindre avenant que nous aurons remettra en cause cette notation-là, et cette pondération-là.

Mme la Maire : nous pouvons espérer ...

M. Canillo : ... je continue, c'est la question que nous avons posé à WOODSTOCK, qui dit, ce sont des gens spécialistes, que de toute manière c'est souvent qu'elles font cela parce qu'elles misent sur le volume de

terrains qu'elles font. Alors, au lieu de gagner beaucoup sur des terrains de temps en temps, elles préfèrent gagner très peu mais faire beaucoup de chantiers. C'est ce que nous a dit le maître d'œuvre. Donc, à partir de ce moment-là, cela m'a tranquilisé.

Mme la Maire : espérons qu'il n'y aura pas, nous ne pouvons pas l'assurer, d'avenant. Si nous voulons pouvoir réaliser ce chantier-là sur la période d'été, il faut que nous le validions aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Chouard : je voulais juste faire un petit commentaire par rapport au prix. Sur la deuxième tranche de la RD 632, est-ce que vous savez combien d'écart il y avait entre le premier et le deuxième ? ... Il y avait 35 % d'écart, 350 000 €, entre le premier et le deuxième.

Un/une Élu(e) s'exprime hors micro : et alors ?

M. Chouard : c'est énorme, 35 % d'écart

Un/une Élu(e) s'exprime hors micro ...

M. Chouard : si, je vais vous dire le rapport. C'est une stratégie : l'entreprise qui fait les travaux actuellement sur la route de Tarbes, qui a fait la première tranche, fait énormément de travaux sur toute la région Midi-Pyrénées actuellement. Sa stratégie est de taper très fort partout et d'avoir le maximum de travail en faisant des marges minimums. Stratégiquement, ...

Mme Marnac : ... pardon, mais pour répondre, si nous discutons de cet appel d'offres-là, je voudrais juste savoir quelle était la différence de notation entre le premier et le second. Parce que c'est ça la discussion. Nous discutons ...

M. Chouard : ... il n'y avait pas d'écart sur la notation, sur l'approche technique ...

Mme Marnac : ... attendez, il n'y avait pas d'écart, cela ne veut rien dire. Vous reprochez à tout le monde de toujours balancer des choses sans aucun argumentaire,

M. Chouard : ... je n'ai pas le dossier ... je suis d'accord ...

Mme Marnac : ... là j'ai un argumentaire, j'ai 95,2 et 94,4 ...

M. Chouard : ... juste, je vous citais un exemple de stratégie commerciale, c'est tout, parce que vous émettiez un doute par rapport au prix. Mais en effet, si elles jouent sur le volume, c'est normal qu'elles soient beaucoup moins chères. Elles préfèrent ...

Mme Marnac : ... non ...

M. Mailhé, hors micro : ... la note technique ...

M. Chouard : ... je vous parlais du prix ...

Mme Marnac : ... ce n'est pas que le prix, ce sont les deux en fait. Les deux cumulés font que, avec un écart de moins d'1 point sur 100 ... et là, c'est factuel.

Mme la Maire : M. BONNET ? Vous vouliez intervenir je crois.

M. Bonnet : oui, merci. Pour revenir sur les prix, effectivement, aujourd'hui nous remarquons que la société ART DAN, par rapport aux trois autres, se concurrence : de - 14 à - 17 %, donc c'est énorme comme le disait Sandrine MARNAC. Ensuite, elle a fait une remise quand même, entre sa première offre et sa deuxième offre en négociations, aussi conséquente, de l'ordre de 30 000 €. C'est une chose. Nous avons effectivement relevé le problème. Le problème effectivement aussi sur l'écriture ARNAUD SPORT, cela avait été vu. Là, vous annoncez des travaux de début juin à septembre. Ces travaux se réaliseront en même temps que les ombrières photovoltaïques des parkings du lycée, de mémoire. Cela ne va pas poser de soucis d'approvisionnement du chantier ? ... Non. Est-ce que cela a été vu ? Je ne sais pas.

Mme la Maire : l'accès ne se fera pas par le même endroit. Pour accéder au stade, derrière, on contourne les parkings du lycée.

M. Bonnet : d'accord. Après, je voulais savoir qu'elle était la solution retenue réellement puisque là nous avons deux propositions : une offre de base et une offre de base + PSE. Laquelle retenons-nous ce soir ?

M. Canillo, hors micro : l'offre de base + PSE.

M. Bonnet : d'accord. Donc, pour un peu la même problématique que l'autre groupe minoritaire, nous nous abstenons également sur ce point-là.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux à la société ART DAN pour le marché de travaux de rénovation du terrain synthétique du lycée.

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	8 (<i>Mmes Bobo, Marnac, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Mailhé et Pilet</i>)

17 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions savoir si, suite au décès de Magalie DARROS et des dysfonctionnements évoqués au service entretien, des mesures disciplinaires ont-elles été prises ? Contre combien de personnes ? Quelles sont les sanctions posées ? Combien d'autres personnes pourraient être sanctionnées, et sous quelles formes ?

Mme la Maire : deux dossiers disciplinaires sont d'ores et déjà passés en Conseil de discipline : un avis d'exclusion temporaire de 15 jours du 2^{ème} groupe a été formulé pour un agent. Pour l'autre agent, un avis de révocation a été donné, ce qui correspond à la demande de la collectivité. Les arrêtés de sanction sont en cours d'examen par l'avocat de la collectivité. Donc, dès qu'ils nous seront transmis, ils seront signés.

L'avocat prépare le dossier de sanction pour un troisième agent, qui pourra être complété avec l'enquête administrative. Nous espérons qu'il pourra être traité par le Conseil de discipline avant mi-juillet, sinon cela voudrait dire qu'il serait sans aucun doute reporté en septembre.

Cette enquête administrative est menée par le cabinet ORQUE, qui a débuté l'examen des documents. Tous les documents qu'il nous a demandés, nous les lui avons bien-entendu fournis. Le début des entretiens est prévu pour fin mai / début juin.

Cette enquête vise un double objectif :

- établir la matérialité des faits
- réunir les éléments permettant de déterminer les actions à mettre en œuvre et préparer les dossiers, notamment pour les procédures disciplinaires.

Pour cela, le Cabinet ORQUE a été missionné via un cahier des charges préalablement établi pour cadrer cette intervention. Deux représentants du Cabinet s'entretiendront avec un ensemble d'agents à entendre, identifiés par leurs soins et volontaires. Tout agent souhaitant avoir un rendez-vous pourra se signaler auprès du prestataire. Des convocations écrites seront privilégiées et envoyées au moins trois jours avant la date de rendez-vous.

En amont de chaque entretien, les représentants du Cabinet ORQUE informeront l'agent du cadre de l'entretien ainsi que des droits et obligations des deux parties, avec notamment :

- les propos recueillis et les comptes-rendus signés peuvent être communiqués à la personne mise en cause en cas de suites disciplinaires ou juridictionnelles.
- les griefs formulés doivent être précis et étayés par des éléments probants ou, à minima, par un faisceau de faits avérés suffisamment importants.
- l'obligation de secret professionnel et de discrétion professionnelle des agents.
- les personnes auditionnées peuvent demander à être assistées par un tiers à moins que les enquêteurs considèrent que ce n'est pas opportun.

Les entretiens seront menés, comme précédemment, au tiers-lieu, lieu neutre, via une grille de questions préalablement établie. Les comptes-rendus détaillés, rapportant les propos tenus, seront proposés à la signature des agents.

Après cette phase d'analyse, le Cabinet ORQUE établira un rapport, auquel seront annexés tous les procès-verbaux d'audition, qui sera remis à l'autorité territoriale ainsi qu'à la Direction.

A l'issue de cette enquête, de nouvelles procédures disciplinaires pourraient être engagées. Donc, nous attendons le retour de cette procédure pour décider éventuellement d'autres sanctions disciplinaires, en fonction des conclusions qui seront rendues par le Cabinet ORQUE.

M. Pilet : juste pour bien être sûr d'avoir bien compris : deux personnes ont été sanctionnées, donc des sanctions sont posées.

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : une personne devrait être aussi sanctionnée.

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : et en fonction du retour du Cabinet, il pourrait y avoir d'autres personnes sanctionnées.

Mme la Maire : éventuellement.

M. Pilet : nous ne parlons que des agents.

Mme la Maire : nous ne parlons que des agents.

Mme Marnac : pardon. Vous avez dit, sauf erreur de ma part, que les comptes-rendus pourront être donnés aux mis en cause ?

Mme la Maire : oui, mais pas directement. Il est bien évident que si cela rentre dans la procédure pénale ...

Mme Marnac : ... oui ...

Mme la Maire : ... c'est dans ce cadre-là.

M. Séverac s'exprime hors micro.

2. Quel va être le plan de circulation lors de la fête locale ? (merci de répondre avec un plan pour la compréhension de la réponse)

Mme la Maire : il n'y a pas de plan, je vais vous expliquer, je pense que vous devriez pouvoir comprendre : dans un premier, nous mettrons des panneaux aux entrées de ville "fête locale, circulation perturbée, évitez le centre-ville".

Aux lieux suivants :

- feux tricolores à Goudourg, en bas, à Aygolounguo
- au giratoire des Boulbènes
- au giratoire du Banayre
- au giratoire de Bragot
- au giratoire du lycée
- au giratoire Saint Exupéry

Il faut, autant que faire se peut, que les gens fassent des détours, qu'ils passent par Saint-Lys, Plaisance, peut-être, qu'ils trouvent des solutions alternatives au fait de venir au centre-ville où la circulation est déjà compliquée. Nous savons de toute façon que lorsqu'il y a la fête, la circulation au centre-ville est cauchemardesque, donc elle le sera cette année aussi sans aucun doute. Donc, nous alertons très en amont : essayez d'éviter de passer par le centre-ville.

Ensuite, concernant ce qu'il sera possible de faire au centre-ville, les modifications envisagées sont les suivantes :

- quand on arrivera de Plaisance pour aller vers Muret : il sera possible de tourner à gauche au cimetière. Aujourd'hui, c'est sens interdit.
Juste une précision : nous avons demandé à URBALINK, maître d'œuvre, et à la société EIFFAGE s'il était possible d'interrompre les travaux le temps de la fête locale ; la réponse est non parce qu'a été commandé l'enrobé pour cette semaine-là. Il est donc prévu qu'ils goudronnent, ils travailleront principalement de nuit.
Donc, tourner rue de l'Église ou bien chemin des Carrelasses qui restera ouvert, toujours dans le sens descendant, donc vers Muret.
- quand on arrivera de Muret pour aller vers Plaisance : soit on prendra la rue du 11 Novembre 1918 et on tournera à droite route de Tarbes, soit on prendra la rue de l'Église et on tournera à gauche au niveau de la rue du Calvaire, soit on prendra la rue du 8 Mai 1945 que nous réouvrirons de façon définitive.
- pour Saint-Lys/Plaisance : nous enlèverons les panneaux "route barrée", "déviation". Ceux qui n'auront pas pris précédemment la route de Fontenilles et le chemin des Pyrénées, prendront le chemin Marial, puis le chemin de Vigné et la route de Magne ... Pardon ?

Un Élu s'exprime hors micro ...

Mme la Maire : oui, sauf que là, nous ne mettrons pas de déviation vers ici. L'objectif sera de libérer, autant que faire se peut, la rue du 11 Novembre 1918. Il est aussi évoqué la présence, le soir, de la Police Municipale pour assurer la circulation sur le carrefour, ne pas s'en tenir strictement qu'aux feux parce que nous voyons bien que c'est très bloquant. De manière habituelle, indépendamment des travaux, nous voyons que c'est bloquant au moment de la fête, avec des bouchons qui s'allongent. Donc, nous demanderons à la Police Municipale d'être présente sur ce secteur pour essayer de fluidifier autant que faire se peut.

Nous savons que ce sera compliqué, cela ne fait aucun doute, mais c'est compliqué chaque fois qu'il y a la fête, et, effectivement, c'est majoré par les travaux. Mais, nous ne pouvons pas, aujourd'hui, faire autrement. Sinon, c'était supprimer la fête, et je ne pense pas que cela aurait satisfait une partie de la population qui a quand même du plaisir à pouvoir profiter de ces moments-là.

Mme Marnac : j'ai juste une question. Vous avez dit que les enrobés étaient prévus au moment de la fête ?

Mme la Maire : oui.

Mme Marnac : et donc, c'est de la mise en œuvre de journée ? Ce n'est pas de nuit ?

Mme la Maire : ils travailleront aussi de nuit. Je ne suis pas spécialiste, peut-être que M. CHOUARD peut nous en parler.

M. Chouard : à priori, la personne du Conseil Départemental qui était présente à la réunion de mardi dernier a annoncé que ce serait fait de nuit.

Mme Marnac : pardon. Du coup, cela n'avait pas de conséquence sur le fait qu'ils ne travaillent pas la journée. Je n'ai pas compris.

Mme la Maire : ils vont travailler jour et nuit.

M. Chouard : ils ne feront que les enrobés de la route principale.

Mme Marnac : d'accord.

Mme la Maire : la demande a été formulée : "mettez le chantier entre parenthèses pendant une semaine" ; réponse "pas possible". Indépendamment du fait que cela voudrait dire déplacer les équipes, les mettre ailleurs et les faire revenir, il y a également la problématique des enrobés qui ont d'ores et déjà été commandés. M. GAUTHIER a participé à la réunion de chantier mardi, il se trouve qu'il n'est pas là, mais ce sont les éléments qu'il nous a donnés.

Mme Bobo : j'aurais une petite question par rapport au bas, impasse des Champs et chemin des Capelliers, parce qu'effectivement tout le monde prend ce raccourci, que ce soit pour aller à l'école ou se déplacer dans Fonsorbes, c'est beaucoup cette rue, et chemin Bellevue aussi qui est emprunté beaucoup. C'était pour voir s'il ne pouvait pas y avoir quelque chose pour un petit peu sécuriser, parce que ce week-end des vélos se sont faits accrochés impasse des Champs, nous n'êtes pas avertis, mais deux enfants se sont faits accrochés en descendant du chemin de l'Ane, je n'ai pas le vrai nom mais j'ai toujours appelé chemin de l'Ane la petite voie piétonne, parce qu'on a enlevé les barrières pour avoir l'accès aux poussettes et aux fauteuils roulants, je le conçois. Mais, c'est vrai que c'est un manque de sécurité. Et là, effectivement, avec le passage intense que nous aurons avec la fête, c'était de voir s'il était possible de faire quelque chose pour éviter d'avoir un drame.

Mme la Maire : la difficulté, aujourd'hui, est sur toute la commune. Vous me citez ce secteur parce que vous habitez ce secteur. J'habite secteur de Cantelauze, effectivement, il y a là-bas aussi un problème avec des usagers qui ne sont pas respectueux dans le sens où ils prennent l'impasse Marial et le chemin de la Flambanto qui n'est pas dimensionné pour recevoir cette circulation. Mais, malheureusement, nous n'avons pas le choix, la voirie est ce qu'elle est, les possibilités de maillage sont ce qu'ils sont, nous voyons bien qu'ils sont insuffisants. Donc, je crois qu'il faut accepter le fait que cela va durer encore quelques semaines, fin juin nous n'en entendrons plus parler. Je pense que nous serons tous satisfaits de pouvoir utiliser la route de Tarbes aménagée comme elle le sera.

M. Séverac, hors micro : il faut voir avec Jean ce qu'il est possible de faire.

Mme la Maire : des solutions, je crains qu'il n'y en ait pas. Par définition, pour que cela fonctionne, il faut que ce soit quelque chose de pérenne parce que nous voyons bien ce qu'il se passe avec tous ceux qui s'amuse à déplacer les panneaux, les sens interdits, les déviations. Donc, si ce n'est pas quelque chose de pérenne, de figé, de solide, bien fixé au sol, cela ne marche pas.

Mme Bobo : de plus, par rapport à la rue Fontaine des Sorbiers, au niveau du CCAS, le STOP situé avec le CCAS, pas celui du tennis, il n'y a plus de visibilité pour sortir de cette rue, qui est très dangereuse actuellement. Il faudrait couper les herbes pour la montée de l'avenue de la Gare ...

Mme la Maire : ... c'est prévu, la question a été posée, ce sera fait la semaine prochaine.

Mme Bobo : parce que c'est hyper dangereux.

Mme la Maire : nous sommes bien d'accord. La remarque a été faite aux services techniques. Il y a aujourd'hui la moitié des effectifs seulement dans le service espaces verts.

Mme Bobo : et pourquoi ?

Mme la Maire : je ne sais pas, vous demanderez aux agents pourquoi ils ne sont pas là ...

Mme Bobo : ... il faudrait se poser la question ...

Mme la Maire : ... nous pouvons nous poser la question.

M. Séverac : il y en a quatre en maladie, nous recherchons des remplaçants ponctuellement. Ce sont des arrêts maladie comme il y en a beaucoup, et longs ...

M. Canillo : ... ce sont des arrêts maladie exceptionnels. Il s'agit d'opérations ou autres, ce qui n'était pas du tout ...

Mme Bobo : ... je ne remets pas en cause ...

M. Canillo : ... non, mais cela aurait pu que les agents ... non, ce sont des naissances qui ne se passent pas bien, il y a beaucoup de choses qui s'additionnent et qui font que nous nous retrouvons de 12 à 5 personnes. Pourquoi la semaine prochaine l'avenue de la Gare et pourquoi pas la semaine d'avant ? En le faisant la semaine prochaine, normalement nous ne devrions pas y retoucher jusqu'à la fête. Sinon, nous aurions dû y repasser encore une seconde fois. Donc, nous avons laissé un peu pousser pour essayer de le faire en une seule fois et économiser, sinon cela aurait été au détriment d'autre chose.

Mme Bobo : non, mais il vaut mieux repasser la tondeuse que non pas avoir un accident ...

M. Canillo : ... le problème est qu'avenue de la Gare ce n'est pas la tondeuse ...

Mme Bobo : ... non, je sais que c'est la débroussailleuse. Mais là, il faut y aller et voir la visibilité. Actuellement ...

M. Canillo : ... cette semaine. J'y passe tous les jours ...

Mme Bobo : ... elle n'y est pas. Et après, il y aurait peut-être, au niveau de la route de Magne, le fameux trou qu'il y a, est-ce qu'il ...

Mme la Maire : ... c'est l'affaire du Département. Cela fait un an qu'il a été signalé, depuis juillet 2022, nous lui signalons qu'il y a un problème, des agents sont venus, ils ont regardé, ils ont rebouché, cela recommence, cela leur a été dit X fois, c'est donc dans les mains de la DVI (Direction de la Voirie et des Infrastructures), et ce n'est pas faute de les relancer régulièrement. A ma connaissance, ils ont interpellé le SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Côteaux du Touch) pour savoir s'il n'y avait pas de fuite d'eau, réponse non. Ils devaient faire passer des caméras pour vérifier s'il n'y avait pas une fuite sur le réseau d'eaux usées. Je ne sais pas si RÉSEAU 31 est intervenu. Ils ne s'expliquent pas le fait qu'il y ait ce trou-là. Mais, nous les relançons de façon très régulière. Pour cause, j'y passe tous les jours ...

Mme Bobo : ... les transports en commun passent par-là, et c'est vrai que ce n'est pas évident pour les chauffeurs de bus ...

Mme la Maire : ... ce n'est évident pour personne; Aujourd'hui, ...

Mme Bobo : ... en plus, avec la fête, si tout le monde passe par-là, cela va être ...

Mme la Maire : ... je sais bien. Cela dit, ...

Mme Bobo : ... insupportable ...

Mme la Maire : ... cela dit, cela fonctionne.

Mme Bobo : oui, mais pourquoi ne pas mettre alors les tôles épaisses que l'on met sur les chantiers pour pouvoir ...

Mme la Maire : ... parce qu'il y a des fissures de l'autre côté. On ne met pas de tôle sur quelque chose dont nous n'avons pas la certitude, ou alors ce serait des tôles colossales, je ne sais pas quelle est la surface des tôles possibles, mais il faudrait qu'elles prennent très au large. De mon point de vue, en termes de sécurité, ...

Mme Bobo : ... voir peut-être avec le Département s'il y a possibilité.

Mme la Maire : il n'a pas évoqué cette solution-là.

Mme Bobo : on ne sait jamais. Il faut lui demander. Sur les chantiers, nous voyons de grandes plaques en fer, il n'y a pas que des petites.

M. Bonnet : excusez-moi. Je ne comprends pas. En agglomération, c'est le Département qui s'occupe de la voirie ?

Mme la Maire : sur la RD 82A ...

M. Bonnet : ... de la couche du roulement ? ...

Mme la Maire : ... c'est le Département.

M. Bonnet : par contre, quand nous refaisons des travaux, c'est la commune qui finance ? Non ?

Mme la Maire : en l'occurrence, c'est le Département ...

M. Bonnet : ... uniquement sur les abords, pardon.

18 - INFORMATIONS DIVERSES

Cérémonie commémorative en hommage aux Résistants

Mme la Maire : je vous rappelle qu'aura lieu demain, 17h30, la cérémonie commémorative en hommage aux Résistants. La date officielle est le 27, nous la faisons le 25 parce que le 27 ce sera samedi, donc pour essayer d'être nombreux au Monument aux Morts ... Pardon ? ... Parce que c'est un week-end prolongé aussi. Donc, si vous êtes disponibles, rendez-vous demain à 17h30.

Conseil Communautaire

Mme la Maire : le 30 mai, à 18 h 30 au Trépadé, pour le Conseil Communautaire.

Je vous souhaite une bonne soirée.

M. Pilet : excusez-moi, nous avons juste une dernière demande : nous voudrions changer nos participations à certaines commissions ...

Mme la Maire : ... vous nous l'écrirez, M. PILET ...

M. Pilet : ... oui, parce qu'il faut que cela passe en Conseil Municipal ...

Mme la Maire : ... et cela passera en Conseil Municipal ...

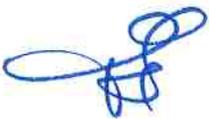
M. Pilet : ... nous voulions l'annoncer là pour que cela passe au prochain Conseil.

Mme la Maire : vous nous faites un courrier, et cela passera au prochain Conseil.

M. Pilet : d'accord. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 44.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
MARNAC Sandrine

